

• LES ACTUALITÉS •

Popularité de l'ADQ

L'expérience l'emportera sur la jeunesse, dit Charest

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Malgré le sondage qui le place derrière l'Action démocratique dans les intentions de vote des Québécois, le chef libéral Jean Charest mise sur l'expérience de ses troupes pour remonter la pente.

«L'enjeu, c'est de savoir qui est le mieux placé pour gérer le changement, quel parti a les idées, a l'expérience. L'enjeu n'est pas le changement, mais qui est le mieux placé pour le gérer», a déclaré hier M. Charest, à l'ouverture d'une réunion de son aile parlementaire.

Un sondage publié samedi donne 38 % des intentions de vote des Québécois à l'Action démocratique de Mario Dumont, contre 30 % aux Libéraux de M. Charest et 18 % au Parti québécois de Bernard Landry.

Le chef libéral a dénoncé l'Action démocratique et ses positions politiques qui ne sont que «des photocopies des positions de droite».

Il a cité notamment le taux d'imposition unique que Mario Dumont défend, de même que sur son programme de privatisation de larges secteurs de la santé ou du réseau de garderies publiques.

«Ils n'ont pas un programme qui tient la route», a-t-il dit au sujet des adéquistes.

Quant au gouvernement du Parti québécois, M. Charest l'a accusé de défendre «le statu quo».

«Dans le cas du PQ, eux, c'est le statu quo, avec leur modèle québécois. Nous voulons être lucide et changer ce qui doit être changé», a-t-il dit, reprochant à Bernard Landry d'être «trop porté sur l'interventionnisme de l'État».

M. Charest a aussi soutenu que le gouvernement québécois et la compagnie Noranda devaient conjointement assumer les indemnités qui devraient être versées aux habitants de Murdochville (Gaspésie) à la suite de la fermeture de leur ville, rendue nécessaire par l'abandon des travaux miniers.

«La balle est dans le camp de Noranda et du gouvernement. Le gouvernement et la compagnie doivent répondre à la volonté de la population. La compagnie a des responsabilités», a dit M. Charest.

L'opposition libérale a entrepris hier une réunion de trois jours de son aile parlementaire pour analyser la situation politique au Québec.

Aux 51 députés du parti se sont joints une douzaine de candidats déjà choisis en vue de la prochaine élection générale.

Selon M. Charest, six sujets seront abordés: la santé, l'éducation, le développement des régions, l'économie, la déontologie gouvernementale et le rôle de l'État.

Les libéraux tiendront à Montréal les 28 et 29 septembre prochain une réunion spéciale de leur Conseil général pour peaufiner leur programme électoral.

Gentilly 2

Québec songe à distribuer des pilules d'iode aux citoyens

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le gouvernement québécois jongle avec l'idée de distribuer aux résidents autour de la centrale nucléaire Gentilly 2 des pilules d'iode à absorber en cas d'incident nucléaire, a rapporté le quotidien *Le Soleil*, hier.

Une délégation de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec s'est rendue en France et en Belgique, deux pays qui distribuent déjà les pilules d'iode. Cette mission avait pour but «de tirer des leçons applicables au Québec de l'expérience et du savoir-faire développés» en Europe, peut-on lire dans le rapport de mission.

Les comprimés d'iode (de l'iodeure de potassium) protègent contre les émissions radioactives provoquant des cancers de la thyroïde. À la suite des attentats du 11 septembre, les ventes de ce médicament avaient d'ailleurs augmenté aux États-Unis, les Américains craignant une attaque terroriste sur leurs centrales.

Marc Nolin, qui a organisé la tournée québécoise en Europe pour la Régie régionale, soutient que les attentats «n'ont rien modifié au niveau de notre calendrier». À preuve, ajoute-t-il, le 11 septembre, la délégation était déjà partie.

Cette révision, du côté du Québec du moins, s'inscrit plutôt dans la lignée du grand verglas de 1998 qui a mis à rude épreuve les services de la sécurité civile. À Santé Canada, on admet toutefois que les attaques terroristes ont changé la donne. «On ne fait pas l'analyse du largage d'une bombe nucléaire», s'empresse toutefois d'ajouter Jean-Patrice Auclair, chef de la division de la préparation et l'intervention aux urgences nucléaires. La révision en cours vise d'abord les incidents, provoqués ou accidentels, aux centrales nucléaires canadiennes.

Actuellement, autour de la centrale Gentilly 2, la seule centrale nucléaire du Québec, des pilules d'iode sont stockées dans des lieux publics, comme le CLSC de Gentilly et les hôtels de ville, dans un rayon de huit kilomètres. La mesure touche jusqu'à une partie de Sainte-Marthe-du-Cap, sur la rive nord du fleuve.

Le rapport de mission conclut que la visite «a permis de confirmer la faisabilité et le réalisme de positions que nous défendons depuis une dizaine d'années concernant la pertinence de la prédistribution de l'iode stable». On y mentionne aussi qu'à Fessenheim, au sud de Strasbourg, une opération de porte-à-porte pour distribuer les pilules «s'est avérée très efficace, avec un taux de distribution approchant les 100 %».

M. Nolin note toutefois que la distribution des comprimés dans les résidences pose aussi des problèmes. «Les gens vont-ils se rappeler où ils ont mis la pilule?», se demande-t-il à voix haute. La question des gens qui déménagent se pose aussi.

Déjà, une campagne d'information sur le sujet est prévue «au début de 2003».

Hydro-Québec, l'exploitant de la centrale, sera invité à jouer un rôle important dans la campagne, en payant les comprimés par exemple. La Régie aimerait toutefois qu'Hydro soit également plus présente dans la communauté.

Coupable de harcèlement et d'incitation à la violence

Villeneuve devra se faire discret durant trois mois

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le président-fondateur du Mouvement de libération nationale du Québec (MLNQ), Raymond Villeneuve, devra rester «publiquement muet» au cours des trois prochains mois. Connue pour ses déclarations incendiaires, l'activiste a reçu hier matin sa sentence pour harcèlement et incitation à la violence à l'endroit du président d'Alliance Québec, Brent Tyler.

M. Villeneuve a écopé d'une peine d'emprisonnement de trois mois purgée dans la collectivité assortie d'une interdiction de participer à la rédaction du bulletin de propagande *La Tempête* et d'y publier quoi que ce soit, ce qui s'applique également au site Internet du MLNQ. Le juge Claude Millette a également imposé comme condition du sursis que M. Villeneuve s'abstienne de toute déclaration aux médias.

À sa sortie du tribunal, M. Villeneuve était souriant et a placé à plusieurs reprises devant sa bouche un foulard comme un bâillon. À ses côtés, son avocat Marc Poupard a commenté la décision du tribunal.

«C'est très difficile de rester muet et, dans ce sens-là,

c'est une sentence qui est très sévère, estime M^e Poupard [...] Si j'oublie le droit de parole, j'estime que c'est une sentence juste et raisonnable. Une sentence, ce n'est jamais beau ou laid. C'est toujours la moins imparfaite des solutions. Celle-là n'est pas scandaleuse. Si le juge avait envoyé M. Villeneuve en prison pour trois mois, j'aurais trouvé ça épouvantable.»

De son côté, Brent Tyler s'est dit insatisfait de la sentence qui n'aura «aucun effet dissuasif». Selon M. Tyler, Raymond Villeneuve méritait une incarcération.

Le Centre de recherche action sur les relations raciales (CRARR) n'a pas caché sa déception par la sentence allant jusqu'à demander au procureur général d'aller en appel. Pour le CRARR, les actes reprochés à Raymond Villeneuve ont une dimension haineuse que la cour ne pouvait ignorer.

Chose certaine, la décision de la cour du Québec ne semble pas avoir ralenti l'ardeur du MLNQ dans sa bataille politique pour l'indépendance du Québec et la langue française. Dans un communiqué de presse, le MLNQ a souligné qu'il entendait poursuivre ses activités de recrutement, de mobilisation, de propagande ainsi que la publication de *La Tempête* avec comme porte-parole temporaire le vice-président du mouvement, Pierre-Luc Bégin. Ce dernier a

d'ailleurs souligné «qu'il est ironique que le prononcé de la sentence de M. Villeneuve survienne le jour du 25^e anniversaire de la Charte de la langue française», puisque le MLNQ réclame le rétablissement de la loi 101 pour «parer aux menaces d'anglicisation dont le Québec est l'objet».

«Le mouvement de M. Villeneuve, qui a été qualifié à maintes fois de subversif et d'extrémiste, est plutôt une réponse à un extrémisme qui vient d'ailleurs», a indiqué M^e Poupard.

En janvier 2000, Raymond Villeneuve a publié un texte dans *La Tempête* dans lequel il encourageait l'utilisation d'armes à feu pour combattre l'ennemi. Considérant les antécédents judiciaires de Raymond Villeneuve, un ancien felquist, le juge Millette a qualifié les propos de «particulièrement graves». «Tous ceux qui s'associent à Brent Tyler dans le but d'abolir hypocritement la loi 101, doivent être considérés comme des ennemis, hostiles aux intérêts du peuple québécois et, par conséquent, traités comme tels», écrivait alors M. Villeneuve.

À l'expiration de sa sentence, Raymond Villeneuve sera soumis à une probation de deux ans au cours de laquelle il ne devra pas encourager le recours à la violence et aux armes.

Rapport du Conseil consultatif de la biotechnologie

Des études plus approfondies sur les OGM sont nécessaires

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

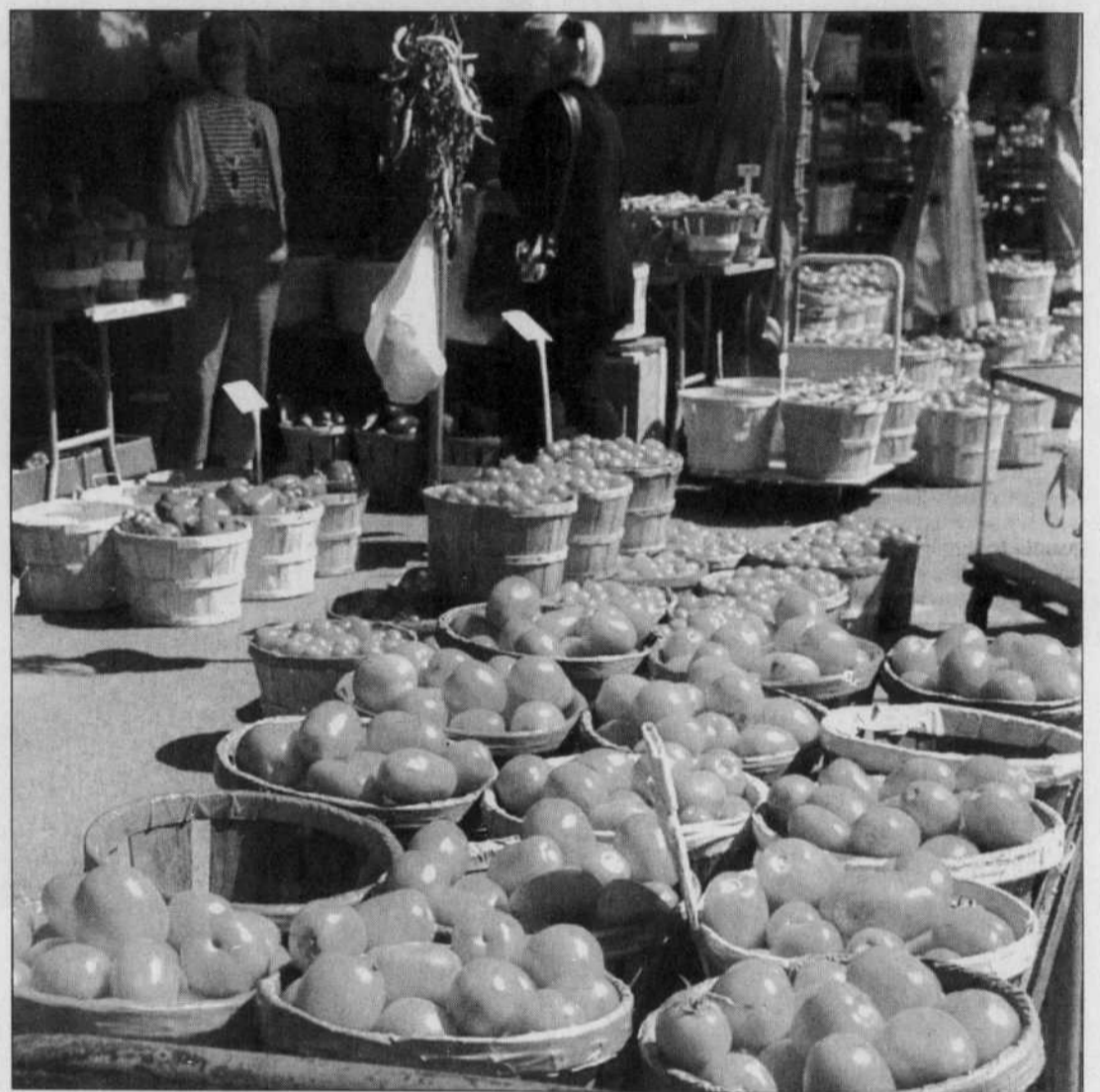
Jouons de prudence, mais avec modération, afin de ne pas nuire aux intérêts commerciaux du Canada, peut-on comprendre du rapport final que déposait hier le Conseil consultatif canadien de la biotechnologie (CCCB). L'organisme composé d'une vingtaine d'experts issus autant du monde des sciences que du commerce recommande d'une part d'évaluer les effets à long terme des OGM sur la santé et l'environnement, mais d'autre part n'exige pas l'étiquetage obligatoire des aliments qui en contiennent comme l'ont fait l'Union européenne, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Voilà une contradiction parmi d'autres dont est truffé ce rapport, commentent Greenpeace et le Conseil des Canadiens.

Comme pour souligner la prudence qu'il désire promouvoir, le CCCB rappelle en introduction à son rapport que «nous n'avons trouvé aucune preuve que les aliments génétiquement modifiés approuvés en vertu du système de réglementation actuel fassent courir des risques plus grands pour la santé et l'environnement que les autres produits alimentaires offerts sur le marché».

Conscient néanmoins des potentiels conflits d'intérêts entre les mandats de réglementation et de promotion assumés par le gouvernement fédéral, le CCCB insiste sur l'importance d'établir une «séparation réelle et complète entre les fonctions de réglementation et les autres rôles du gouvernement, [...] dont le développement économique et la promotion du commerce». Pour obtenir une véritable indépendance des fonctions de réglementation, le CCCB propose notamment la création d'un nouvel organisme qui serait responsable de toutes les activités reliées à la réglementation des aliments, activités qui sont actuellement partagées entre Santé Canada, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, Pêches et Océans Canada et Environnement Canada, explique Suzanne Hendricks, membre du CCCB et coprésidente du comité qui s'est penché sur cette question.

Par ailleurs, le CCCB dit préconiser une «approche de précaution», notamment en incitant le gouvernement à investir dans des programmes à long terme de recherche sur les OGM. On ne recommande toutefois aucun moratoire sur les OGM alors qu'il est absolument essentiel d'examiner tous les risques de ces aliments avant d'en autoriser leur commercialisation, font remarquer Eric Darier de Greenpeace et Nadège Adams du Conseil des Canadiens. «Les Canadiens ne sont pas des rats de laboratoire», s'indigne cette dernière.

Autre grande déception, le CCCB favorise plutôt l'étiquetage volontaire des produits contenant des OGM, comme celle ayant cours pour les aliments biologiques et les produits casher. «L'étiquetage sera obligatoire dès qu'il y aura un risque reconnu pour la santé ou pour l'environnement», nuance Suzanne



ARCHIVES LE DEVOIR

Hendricks. «De plus, l'étiquetage volontaire devra être évalué dans cinq ans afin de vérifier si cette approche répond aux objectifs visés.»

Plusieurs facteurs ont joué dans le choix du CCCB. Les coûts qui sont associés à la mise en application d'un étiquetage obligatoire ont pesé dans la décision, affirme Suzanne Hendricks. «Un étiquetage obligatoire pourrait également aller à l'encontre de certaines obligations du Canada au sein de traités commerciaux, comme celui de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC). Certains pays prévoient d'user de représailles contre les États ayant adopté un étiquetage obligatoire, qui serait considéré comme une barrière non tarifaire au commerce.»

La complexité de la mise en œuvre d'un étiquetage obligatoire a aussi rebuté le CCCB. En effet, la tâche ne serait pas simple, précise Suzanne Hendricks, puisqu'il faudra prévoir de suivre à la trace les produits de la ferme à l'épicerie. Il faudra instaurer une ségrégation étanche entre les OGM et les autres végétaux. Il faudra concevoir une méthode chimique qui permettra de reconnaître les produits qui contiennent des OGM.

Pour remplacer l'étiquetage obligatoire, le CCCB conseille au gouvernement d'accroître l'accès à tous les renseignements sur la fabrication, la culture et l'approbation des OGM. Une démarche insuffisante aux yeux de plusieurs.

Des experts se prononcent

Ottawa devrait adoucir sa loi sur les faillites d'étudiants

SUE BAILEY
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Les lois «sans-cœur» qui empêchent les étudiants de faire faillite pendant les dix ans suivant la fin de leurs études constituent une punition cruelle pour des gens qui ont bien besoin de répit, ont conclu cette semaine les experts d'un groupe de travail fédéral.

«Ce n'est pas encore de l'emprisonnement pour dettes, mais ce n'en est pas loin», a affirmé l'avocat torontois Robert Klotz, membre du comité.

Le stéréotype du débiteur insouciant qui tente de se défaire de ses problèmes sur les contribuables ne s'applique pas ici, a expliqué Saul Schwartz, économiste à l'université Carleton.

«Ils ont vraiment de gros, gros problèmes», a-t-il déclaré.

Klotz et Schwartz font partie d'un groupe de travail sur «l'insolvabilité» qui doit présenter son rapport demain au gouvernement fédéral.

Leurs principales recommandations sont les suivantes.

Premièrement, les étudiants devraient pouvoir faire faillite cinq ans après la fin de leurs études.

Et puis, ceux qui sont sans le sou devraient pou-

voir demander à un juge d'effacer leurs dettes d'étude, un an après qu'ils aient quitté l'école. Pour le moment, les étudiants ne peuvent faire appel à la clémence avant dix ans.

Privés de recours juridiques, les débiteurs sont constamment harcelés par des agences de recouvrement. Leur fardeau s'accroît ou même rythme que leurs dettes, a affirmé M. Klotz.

Les critiques du système actuel font remarquer que le coût des études au Canada est de plus en plus élevé. Il atteint 20 000 \$ après quatre ans. Pourtant, environ 85 % des étudiants remboursent leurs prêts au complet.

Ottawa a adopté des lois très sévères il y a quatre ans pour lutter contre l'augmentation des frais liés aux mauvaises créances d'étudiants.

Mais on n'a pas pensé aux conséquences, a allégué M. Schwartz. «Nous n'avons pas laissé de place à la justice ou à la clémence.»

On entend souvent dire que l'éducation constitue une occasion en or, mais on ne dit pas aux étudiants que leur vie sera détruite si ça tourne mal, a poursuivi l'avocat.

Le gouvernement fédéral pourrait décider de maintenir ses règles, même si elles sont qualifiées de «draconiennes et absurdes» par les experts.

La mari aux malades

McLellan n'a pas encore renoncé

PRESSE CANADIENNE

Edmonton — Le gouvernement du Canada ne renonce pas à son projet de fournir les malades en marijuana, a affirmé hier, la ministre fédérale de la Santé Anne McLellan.

Son ministère espère que les tests cliniques destinés à évaluer l'efficacité et les effets à moyen terme de la marijuana pourront débiter dès la fin de l'automne ou à la fin de l'hiver, a dit Mme McLellan, en démentant les rumeurs selon lesquelles elle s'opposait au projet controversé.

«En fait, nous sommes bien loin de renoncer au projet. Ce que nous faisons, c'est lancer la deuxième phase», a-t-elle ajouté.

L'adoption d'amendements à la loi sur les stupéfiants, l'étape dernière, a donné le coup d'envoi de la première étape.

Des malades souffrant de certains problèmes tels que la sclérose en plaques, le VIH, le cancer ou la maladie de Crohn ont alors pu demander une exemption leur permettant d'avoir recours à la marijuana pour soulager leurs symptômes.

Jusqu'à maintenant, environ 855 patients ont fait parvenir une telle demande au gouvernement. La ministre soutient que le processus d'étude des dossiers se poursuit.

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

La Bibliothèque centrale de Montréal
et la Bibliothèque nationale du Québec

La célébration de l'union de deux grandes collections

JEANNE CORRIVEAU
LE DEVOIR

En apposant leurs signatures au bas d'une entente hier, Helen Fotopolos, responsable de la Culture et du Patrimoine à la Ville de Montréal, et Lise Bissonnette, p.-d.g. de la Bibliothèque nationale du Québec, ont officialisé le mariage entre la Bibliothèque centrale de la rue Sherbrooke et la Bibliothèque nationale. L'institution municipale tirera plusieurs avantages de cette union, notamment en ce qui a trait au budget d'acquisitions qui sera cinq fois plus important qu'actuellement.

Pour Lise Bissonnette, les préparatifs menant à la création de la Grande Bibliothèque sont parsemés de moments historiques. Hier, un autre de ces moments privilégiés a eu lieu, celui-là à l'hôtel de ville de Montréal pour la signature d'une entente mettant en commun les collections des deux institutions.

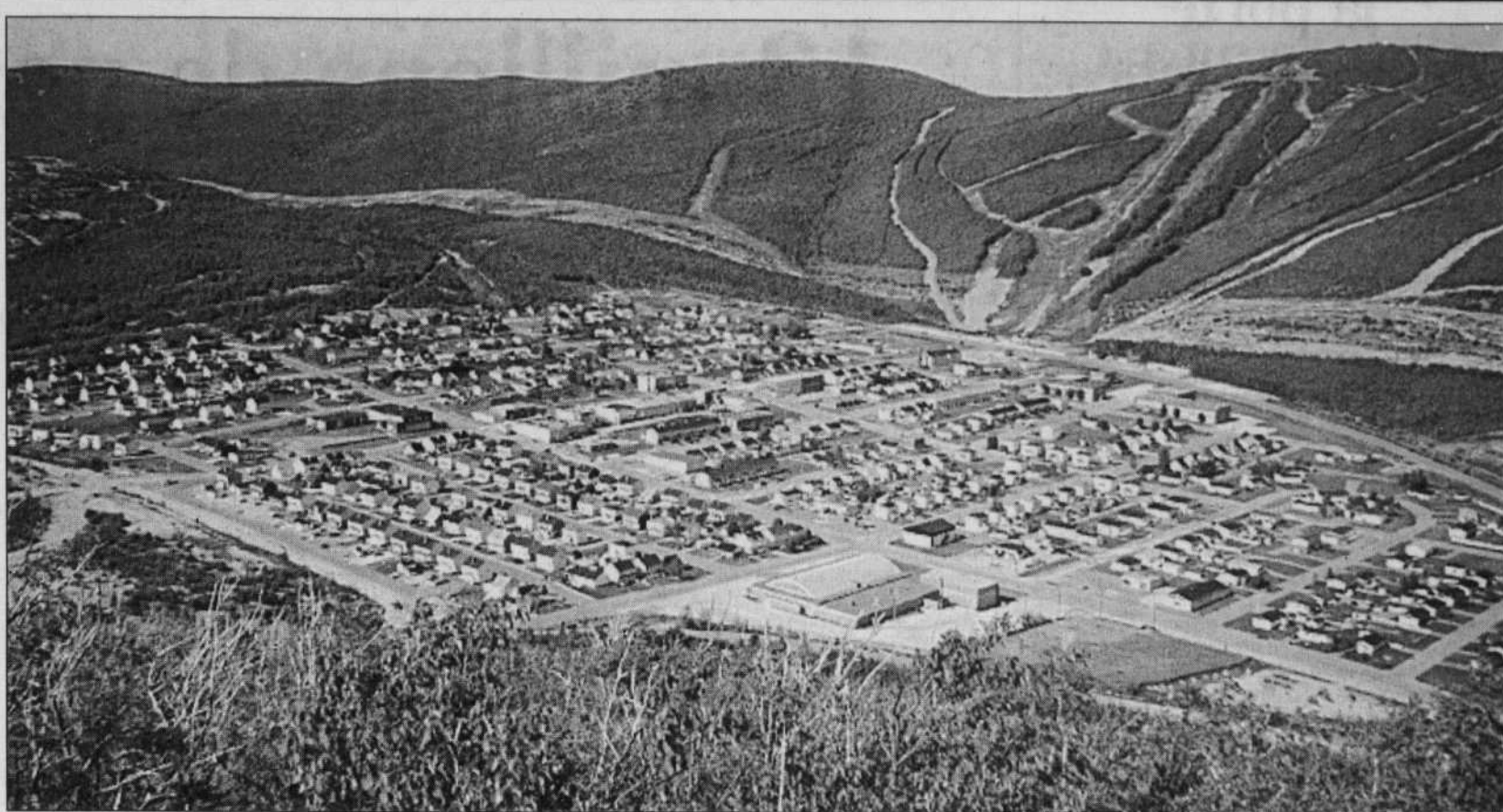
Budget d'acquisition

La Ville de Montréal prête de façon permanente la collection détenue par la Bibliothèque centrale à la Bibliothèque nationale, ce qui représente un apport de 450 000 livres. Et cette collection sera enrichie de 70 000 livres par année au lieu de 13 000 comme c'est le cas actuellement, promet Mme Bissonnette. De plus, grâce à un budget d'acquisition de 17 millions pour les deux prochaines années, la Grande Bibliothèque comptera 1,2 million de livres à l'ouverture de l'institution à la fin de l'année 2004.

La fusion des collections permettra une meilleure diffusion des collections de la bibliothèque municipale difficilement accessibles au grand public jusque-là. «J'ai été étonnée par l'étendue des collections historiques de la Ville de Montréal. Elles comportent des trésors mais la Ville n'a jamais eu les locaux pour les faire connaître», indique Mme Bissonnette.

Quant à l'échéancier des travaux, qui a dû être repoussé à la fin de 2004, il devrait être respecté, dit-elle, tout comme le budget de construction de l'édifice du quartier latin fixé à 90 millions.

De son côté, Helen Fotopolos croit que le partenariat entre les deux institutions aura un effet d'entraînement sur la fréquentation des bibliothèques de quartier. Déjà, des hausses importantes d'achalandage ont été signalées dans plusieurs bibliothèques à la suite des fusions municipales. Au 30 mai dernier, on avait enregistré une augmentation de 86,8 % du nombre d'usagers provenant de l'extérieur de l'arrondissement dans Westmount. Celles du Mile-End (57,9 %), de Côte-saint-Luc (55,5 %) et de Côte-des-Neiges (30,9 %) ont aussi connu des hausses majeures. L'écart est toutefois considérable d'une bibliothèque à l'autre en ce qui a trait à la qualité des services et Mme Fotopolos sollicite la participation du gouvernement du Québec pour adopter un plan de rattrapage qui permettrait un certain équilibre entre les différents arrondissements. Pour y arriver, elle estime qu'il faudrait y investir quelque 200 millions.



NORANDA

Landry prend acte du choix des citoyens

Le gouvernement décidera du sort de Murdochville mercredi

JEANNE CORRIVEAU
ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Le conseil des ministres décidera dès mercredi du sort de Murdochville, a indiqué hier le premier ministre Bernard Landry au lendemain du référendum mené auprès de la population. Une majorité de citoyens ne croient plus à la relance de leur ville et ce message a été fort bien entendu par le gouvernement.

Le premier ministre s'est dit «profondément impressionné» par les résultats du référendum qu'il accueille toutefois avec respect. «La population n'a pas d'espoir dans cette relance. Le premier article du développement régional, c'est le désir de ces populations de se développer, leur entrepreneurship, leur goût du risque, leur énergie», a-t-il dit. Lors de sa prochaine réunion prévue demain, le conseil des ministres décidera de l'avenir de Murdochville, a indiqué le premier ministre.

Rappelons que c'est dans une proportion de 64,6 % que les citoyens de Murdochville ont voté dimanche en faveur de la fermeture de la ville de 1000 habitants. La fermeture de la mine de Noranda en 1999 et celle de la fonderie Mines Gaspé au printemps dernier, en plus de faire disparaître 600 emplois, ont pro-

voqué un exode massif de la population. Comme les efforts de relance n'ont pas mené à des projets concrets pour assurer l'avenir de la ville, une majorité de citoyens ont préféré mettre la clé sous la porte.

Ils espèrent maintenant obtenir des indemnités du gouvernement. Les travailleurs de moins de 50 ans pourront compter sur une indemnité de deux semaines de salaire par année de services versée par Noranda alors que des négociations sont encore en cours pour les autres. De plus, quelques trois cents d'entre eux ont obtenu le rachat de leurs propriétés par la compagnie à 65 % de leur valeur en 1998. Mais pour Marc Minville, maire de Murdochville, ces sommes sont insuffisantes. Il faudrait verser une indemnité plus généreuse aux propriétaires, ne pas négliger les commerçants qui traversent des moments difficiles et assumer les frais de déménagement des locataires.

Il avait d'ailleurs l'intention de discuter des procédures à entamer à ce sujet lors de la réunion du conseil de ville hier soir. «C'est à nous de faire une demande au gouvernement», dit-il. Par la suite on nous dira si c'est acceptable ou non. Le premier ministre Bernard Landry a indiqué hier que le gouvernement apporterait une aide à la population touchée, mais il n'a pas voulu fournir davantage de précisions.

Selon Rémy Trudel, ministre d'état à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones, il faudra prendre les moyens pour soutenir la population, et ce, rapidement. «La situation est déjà suffisamment dramatique pour les gens de Murdochville. Il faut leur indiquer que le gouvernement va les accompagner dans la transition. Il faut soutenir les travailleurs et les aider dans leur réinsertion en emploi avec tous les moyens qu'on a.»

Plusieurs projets visant la relance de la ville avaient été évoqués au cours des derniers mois, notamment dans le domaine de la fabrication de composantes éoliennes, en récréotourisme et en ferrometallurgie, mais les citoyens n'y croyaient visiblement plus. «Les projets d'entreprises là ou ailleurs doivent être déployés en Gaspésie. On doit mettre tous les efforts pour y arriver. [...] C'est un objectif de garder la main-d'œuvre gaspésienne en Gaspésie parce qu'on va aggraver notre situation si nous perdons en plus notre main-d'œuvre spécialisée», ajoute M. Trudel.

Le ministre promet que les services jugés prioritaires seront maintenus à Murdochville jusqu'en décembre 2003, qu'il s'agisse de soins de santé ou d'éducation. Tous les services municipaux continueront aussi d'être assurés tout comme ceux de la police et du service de prévention des incendies.

Rapport de l'ONU

Le Canada peut faire mieux contre la discrimination

LISA SCHLEIN
PRESSE CANADIENNE

Genève — Même s'il a maintes fois démontré son engagement durable envers les droits de la personne, le Canada pourrait faire plus pour éliminer la discrimination basée sur la matière de justice et d'immigration, soutient un comité de l'ONU.

Les 18 membres du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale se sont dits préoccupés par le traitement réservé aux peuples autochtones du Canada ainsi que par «les modes de discrimination qui affectent les personnes d'origines africaine ou asiatique».

Ils ont aussi mentionné de reportages discriminatoires envers les gens considérés comme «étrangers ou réfugiés».

Leurs recommandations ont été rendues publiques hier, au terme d'une évaluation de trois semaines portant sur le Canada et huit autres pays. Ce comité observe et évalue l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes formes de discrimination raciale — adoptée en 1969 — dans les 162 pays qui l'ont signée.

Dans ses remarques finales, le groupe de travail a notamment vanté «l'engagement continu» du Canada envers les droits humains tout en prenant note «avec satisfaction» des mesures que le gouvernement a prises pour «protéger et promouvoir la diversité culturelle».

Ils ont notamment remarqué la Déclaration de réconciliation dans laquelle le gouvernement exprime «le profond regret du Canada pour les injustices historiques commises envers les peuples autochtones».

Kurt Herndl, l'expert autrichien responsable du dossier du Canada, a décrit la situation du pays comme «très satisfaisante».

Il a néanmoins fait remarquer que les autochtones et d'autres minorités éprouvaient des problèmes importants. «Il y a un nombre disproportionné d'autochtones en détention. La même chose est vraie aussi pour les personnes d'origine africaine ou asiatique», a-t-il dit.

Le comité s'attend à ce que le Canada fasse des efforts pour remédier à cette situation avant la remise de son prochain rapport, dans deux ans. «Nous voulons plus de statistiques là-dessus», a déclaré M. Herndl.

Par ailleurs, le comité presse aussi Ottawa de corriger les «effets discriminatoires potentiels» de sa politique d'immigration.

Selon les experts, le montant des «frais d'atterrissage» pourrait désavantager les personnes provenant de pays pauvres. Les rapports selon lesquels «la majorité des immigrants expulsés du Canada sont d'origine africaine ou asiatique» sont aussi inquiétants.

Finalement, le comité demande au Canada de s'assurer que sa loi anti-terroriste «n'aura pas de conséquences négatives pour les groupes ethniques et religieux, les immigrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés».

En qui concerne les autres pays évalués cette année, le comité a souligné l'interdiction des mutilations sexuelles au Sénégal, de même que l'adoption par la Hongrie de nouvelles lois visant à réprimer les crimes haineux. Le comité a toutefois émis des réserves quant au traitement réservé aux membres de la minorité Rrom par la police hongroise.

EN BREF

Une bonne note à l'Université McGill

(PC) — Pour la deuxième fois en moins d'une semaine, l'Université McGill, de Montréal, est honorée pour la qualité de son enseignement. McGill est la seule université canadienne, sur 12 institutions du genre au Canada et aux États-Unis, à se retrouver sur une liste d'excellence pour l'année 2003 établie par le magazine *Newsweek*. L'université a été choisie pour ses programmes académiques de haut niveau, sa vie incomparable sur le campus et sa localisation.

À vendre!

(PC) — Le centre de ski le Massif de Petite Rivière Saint-François, dans Charlevoix, pourrait passer aux mains de l'entreprise privée. Alors que le gouvernement du Québec souhaiterait l'implication de l'entreprise privée pour réaliser une troisième phase de développement, un promoteur aurait soumis une offre d'achat. Il s'agirait de Daniel Gauthier, l'un des fondateurs du Cirque du Soleil. Il aurait entrepris des démarches pour se porter acquéreur de la station. M. Gauthier connaît bien le centre puisqu'il avait été impliqué dans la réalisation de la phase deux, le projet de 25 millions.

CLUB
402
HOMME



Coupe-vent
importés d'Italie
réversibles

GRAND SOLDE
D'ÉTÉ
150\$ seulement
RÉGULIER 350\$

1118, rue Ste-Catherine O.
2e étage, Montréal
Tél.: (514) 861-3636

Cours d'automne
Enfants et adolescents

LES SERVICES À LA COMMUNAUTÉ
ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES
ENFANTS ET ADOS

- Natation
- Parents Nageurs
- Plongeon
- Sauvetage
- Jeux et Équilibre
- 1-2-3 GO! L'anglais par le jeu
- Jeunes intégrateurs multimédia (7 et 8 ans, 9 à 11 ans)
- Photographe en herbe

Activités pour adultes
également offertes

Horaires des cours :
du 27 septembre au
1^{er} décembre 2002
Coût : variant de 31\$ à 125\$
Information :
(514) 254-7131 poste 4942

PIE-IX JOLIETTE

COLLÈGE
DE MAISONNEUVE

UQÀM
Université du Québec à Montréal

ARTS VISUELS
AUTOMNE 2002



Cours pour enfants, adolescents et adultes

- Dessin-modélage (5 à 7 ans) • Arts plastiques (8 à 11 ans)
- Cours d'arts plastiques pour adolescents (12 à 17 ans)
- Cours d'arts plastiques niveau I • Sculptures et techniques mixtes
- Dessin niveau I-II • Peinture niveau I-II pour adultes
- 12 cours de 2 heures • Coût : 110 \$ par enfant et adolescent
- 12 cours de 2 h 30 • Coût : 150 \$ par adulte • Les matériaux sont inclus.

Début des cours : le 21 septembre 2002

Information : (514) 987-3453

Enfants • Adolescents • Adultes
Au ♥ du plateau Mont-Royal
521-3456
Classe d'essai gratuite
30' Louise Lapierre
DANSE
www.danse-louiselapierre.qc.ca

Pour annoncer dans ce regroupement,
contactez Micheline Ruelland (514) 985-3322
ou mruelland@ledevoir.com

L'Occident entrouvre la porte de ses marchés aux pays pauvres

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Le Sommet de Rio a enregistré dès son ouverture hier des progrès dans deux domaines où il avait été impossible d'obtenir des résultats tangibles lors de la conférence préparatoire de Bali en juin.

L'Union européenne a d'une part levé ses objections quant à l'utilisation du Fonds global pour l'environnement aux fins de la Convention sur la lutte contre la désertification. Et les négociateurs européens et américains ont accouché dimanche soir d'un projet de texte sur l'ouverture de leurs marchés aux pays en voie de développement, un projet qui n'a cependant pas fait l'unanimité parmi les membres du G 77, soit le club des pays les plus démunis.

Le projet d'entente sur la «Globalisation, le commerce et le financement» prévoit que ses signataires — ce qui inclut les pays en voie de développement qui voudraient en profiter — s'engagent à défendre le principe d'un «commerce et d'un système financier ouverts, équitables, basés sur des règles transparentes et non discriminatoires», ce que plusieurs ont perçu comme une protection contre les politiques environnementales. En échange, il encourage l'investissement étranger en pays en voie de développement et ouvre la porte à un rattrapage de l'aide internationale pour l'amener au niveau de 0,7 %, ce qui avait été convenu à Rio, mais jamais réalisé. En plus du Fonds global pour l'environnement, l'OMC gèrerait un nouveau fonds d'aide pour alléger la dette des pays les plus démunis.

Le document qui vante les mérites de la globalisation comme un des moyens par excellence pour améliorer les conditions de vie sur la planète, une vision opposée à celle de plusieurs pays en voie de développement, «encourage les pays qui ne l'ont pas encore fait à mettre en place, aussi tôt que possible, des règles faisant disparaître les taxes et les quotas sur les exportations des pays développés». Le projet encourage les partenariats privés-publics, la privatisation et préconise le renforcement des ententes commerciales et de coopération régionale.

Selon le brouillon obtenu par *Le Devoir* et d'autres médias, les signataires s'engageraient à simplifier leur réglementations à tous égards, à favoriser l'innovation par la concurrence et «encourageraient l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) ainsi que le Comité sur le commerce et le développement à prendre toutes les mesures pour mettre en place un véritable développement durable», ce qui ferait ultimement de l'OMC l'arbitre en la matière plutôt que les instances environnementales ou un organisme conjoint, comme le propose l'ancien secrétaire du Sommet de Rio, Maurice Strong. Le texte poursuit dans cette veine d'inspiration qui vise, en somme, à mettre le développement durable à l'heure de l'OMC.

Le projet de texte sur l'ouverture des marchés occidentaux aux pays en voie de développement a été bien accueilli par certains pays en voie de développement d'autant plus que l'ouverture réclamée des marchés semblait hors d'atteinte, il y a deux mois, et potentiellement un des obstacles majeurs au succès du Sommet de Johannesburg. Mais plusieurs pays, tout comme les ONG, y ont vu une manœuvre de l'OMC pour soustraire le développement durable aux instances environnementales internationales, avec lesquelles elle veut à tout prix éviter de partager la responsabilité des arbitrages entre économie et environnement.

En même temps et probablement en raison de ce rapprochement avec les États-Unis, l'Europe levait son objection des derniers mois à l'usage du Fonds global pour l'environnement aux fins de l'application de la Convention sur la lutte contre la désertification et de ses programmes. Ce fonds, créé à titre expérimental avant le Sommet de Rio, finançait uniquement jusqu'ici les projets et programmes relatifs au climat, à la biodiversité, aux océans et à la forêt. Ce fonds a obtenu quatre milliards en 10 ans de la communauté internationale. Mais comme ses statuts avaient été arrêtés à Rio, alors que la convention antidésertification n'existait pas encore, cette dernière est demeurée le parent pauvre des grands projets de Rio malgré l'acuité des problèmes sur tous les continents et ses liens croissants avec les changements climatiques.

Il y a quelques semaines, les pays industrialisés s'engageaient à investir 2,9 milliards dans ce fonds environnemental, soit pratiquement l'objectif de trois milliards ciblé par sa direction. Les États-Unis sont les principaux donateurs avec une contribution de 500 millions. Contrairement à la première entente, la dotation de 2,9 milliards ne s'étale pas sur une décennie mais sur quatre ans!

Le Fonds global pour l'environnement est géré conjointement par la Banque mondiale, le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD).

Mc Afrika

Une recette d'un goût douteux

AGENCE FRANCE-PRESSE

Oslo — Des organisations non gouvernementales norvégiennes ont dénoncé hier le lancement par la chaîne de restauration rapide Mc Donald's d'un sandwich Mc Afrika, trouvant le choix du moment particulièrement «de mauvais goût» alors que 13 millions de personnes sont menacées par la famine en Afrique australe.

«Je ne trouve pas que cela soit mal de lancer un tel produit car cela permet peut-être au contraire de concentrer l'attention des gens sur cette partie du monde, d'autant que ce hamburger est, paraît-il très bon», a déclaré à l'AFP Linn Aas-Hansen, porte-parole de l'organisation humanitaire Kirkens Noedhjelp.

«Mais le timing manque de goût et n'a visiblement pas fait l'objet d'une véritable réflexion», a-t-elle ajouté. Au termes de négociations entre Kirkens Noedhjelp, la Croix-Rouge norvégienne et Mc Donald's, la chaîne de restauration rapide fera amende honorable en autorisant les deux ONG à distribuer des brochures d'information dans ses restaurants.

«Nous reconnaissons que le timing était mal choisi. Mais nous avons trouvé un accord avec ces organisations qui se sont dites très satisfaites», a commenté Margaret Brusletto, porte-parole de Mc Donald's en Norvège.

Afrique australe

La famine menace 13 millions de personnes

AGENCE FRANCE-PRESSE

Rome — L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a exhorté hier «les pays donateurs à accorder d'urgence une aide alimentaire et un soutien financier à l'Afrique australe pour éviter une crise humanitaire de très grande ampleur».

La FAO estime en effet à 13 millions le nombre de personnes menacées de famine en Afrique australe.

Selon un rapport de l'organisation onusienne, publié le jour même de l'ouverture du Sommet de la Terre à Johannesburg, les pays donateurs ont annoncé des engagements pour 24 % seulement des 507,3 millions de dollars US nécessaires pour fournir une aide alimentaire à plus de 10 millions de personnes jusqu'à la prochaine grande récolte attendue en avril 2003.

«La situation alimentaire en Afrique australe est extrêmement préoccupante», affirme la FAO selon laquelle 21 pays d'Afrique subsaharienne sont confrontés à des urgences alimentaires contre 19 pays il y a cinq mois.

Les 21 pays confrontés à des crises alimentaires sont les suivants: Angola, Burundi, Érythrée, Éthiopie, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Ouganda, République démocratique du Congo, République du Congo, Sierra Leone, Somalie,

Soudan, Swaziland, Tanzanie, Zambie et Zimbabwe.

«Les urgences sont dues à des troubles civils, à la sécheresse, à des précipitations excessives, à des inondations et à des déplacements de populations», souligne la FAO.

Au Zimbabwe en particulier, où plus de la moitié de la population du pays aurait besoin d'une aide, la FAO estime que la réduction des semis dans le secteur commercial à grande échelle, liée à la réforme agraire, a aggravé «la situation alimentaire et nutritionnelle après deux récoltes céréalières consécutives très réduites et compte tenu de la crise économique que traverse le pays».

Au Malawi, la FAO évalue à 3,2 millions le nombre de personnes frappées par la crise alimentaire.

En Zambie, d'importantes pertes de cultures dues à la sécheresse ont laissé quelque 2,3 millions de personnes, soit un quart environ de la population, dans le besoin sur le plan alimentaire.

En Namibie, au Mozambique, au Swaziland, comme en Angola, un demi million de personnes environ seraient dans une situation nutritionnelle critique.

Oxfam

Pour sa part, Oxfam rend responsable de la crise alimentaire les réformes agricoles allant «trop loin, trop vite» menées depuis des années sous

l'égide de la Banque mondiale (BM) et du Fonds monétaire international (FMI).

«Une cause principale est l'incapacité, sur 15 ans, des réformes conçues par la Banque Mondiale et le FMI, à garantir une croissance agricole et une sécurité alimentaire», a indiqué Oxfam en marge de l'ouverture du Sommet de la Terre de Johannesburg.

L'organisation caritative met aussi en cause les changements climatiques, la mauvaise gouvernance, l'impact agricole du VIH-sida, et des services publics en décrépidité, dans la menace de famine.

Dans son rapport, qui examine surtout l'impact des réformes au Malawi, au Mozambique et en Zambie, Oxfam considère que la libéralisation de l'agriculture, la suppression de subventions publiques, et les politiques de stabilisation des prix sont venues à bout des fermiers les plus pauvres.

«Les réformes ont été trop loin, trop vite», juge Oxfam, qui appelle les délégués du Sommet de la Terre à adopter une nouvelle approche des politiques agricoles, axée en priorité sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté.

«L'agriculture, comme la santé et l'éducation, sont des dépenses légitimes quand 50 % d'une population connaît l'insécurité alimentaire», a déclaré un porte-parole d'Oxfam Antonio Hill. «Nous voulons voir l'agriculture revenir en haut de l'ordre du jour du sommet [...], elle doit régler la sécurité alimentaire à long terme.»

Oxfam qui mène une campagne pour un commerce international équitable, a appelé l'Union européenne à cesser ses subventions massives à ses agriculteurs, et à diriger ses surplus agricoles, par exemple de sucre, vers les populations d'Afrique australe.

Chacun sa cause



HOWARD BURDITT REUTERS

DES POLICIERS sud-africains surveillent des membres de l'opposition au Zimbabwe qui manifestaient hier à Johannesburg à l'occasion du Sommet de la Terre. Hier également, les policiers ont dû intervenir pour séparer des membres des délégations israélienne et palestinienne qui s'invectivaient.

Le marketing à Johannesburg

Le gouvernement veut redonner leur fierté aux
Sud-Africains et améliorer son image à l'étranger

SABINE CESSOU
LIBÉRATION

Johannesburg — Le sommet de la Terre a beau tenir d'incompréhensibles porte-voix, l'Afrique du Sud doit se vendre sans son icône internationale. D'ordinaire mascotte nationale, Nelson Mandela se fait en effet porter pâle. Absent lors de l'ouverture du forum global des ONG, vendredi, l'ex-président a laissé son successeur Thabo Mbeki parler tout seul de pauvreté. Absent hier encore au centre de conférences qui abrite la société civile, c'est la chanteuse Miriam Makeba qui a joué les ambassadeurs à sa place: «Nous sommes encore en train de ramper, aidez-nous à nous lever et à courir»...

Les autorités n'ont pourtant pas lésiné sur les moyens. «Fièrement Sud-Africain», indique un logo apposé sur les produits artisanaux du Village Ubuntu, le centre d'exposition. «Faire en sorte que les Sud-Africains consomment local et croient en leur pays», voilà l'objectif de Martin Fienstein, directeur de cette campagne, dotée d'un budget de 7,55 millions de dollars canadiens sur trois ans. C'est moins que ce cotera le sommet au gouvernement: entre 30 et 50 millions de dollars.

Une autre offensive marketing a été lancée par le ministère du Commerce et de l'industrie. Des spots radio ont martelé la bienvenue aux délégués: «Pourquoi l'Afrique du Sud a été choisie pour le Sommet de la Terre?» Parmi les réponses, la «diversité unique du pays» ou le «chemin remarquable par-

couru en huit ans», depuis les premières élections multiraciales de 1994. Depuis, le pays, surfe sur une bonne santé économique (25 % du PIB africain), a déjà accueilli la communauté internationale (lors de conférence sur le racisme ou sur le sida) et connaît un essor de son secteur touristique (près de six millions de visiteurs).

L'effort de communication s'adresse donc aussi aux Sud-Africains. L'objectif: transformer en perceptions positives le sentiment de désunion nationale hérité de l'apartheid, qui a pris fin en 1990. «Pour améliorer notre image à l'étranger, commençons par travailler sur l'image que nous avons de nous-mêmes», explique Boniswa Pezisa, de Network, une agence de pub qui vient de remporter un budget gouvernemental de 1,5 million de dollars pour regonfler le moral des troupes. L'idée: imprimer le même sourire confiant sur les visages des douaniers, des agents de l'immigration, des serveurs dans les cafés et des caissiers de supermarchés.

Mission impossible?

Boniswa Pezisa est persuadée du contraire, «si l'on met le sida, le crime et le Zimbabwe de côté». Trois échardes plantées dans le pied de l'Afrique du Sud. La criminalité est inextricablement liée à la pauvreté. La question des terres risque de se poser comme au Zimbabwe voisin, que le gouvernement regarde d'un œil conciliant. Quant au refus de distribuer des antirétroviraux alors que le pays compte 4,7 millions de malades, il est de plus en plus intenable. Et de plus en plus critiqué. Y compris par Nelson Mandela.

Un grand absent: Nelson Mandela

REUTERS

Johannesburg — Près de 5000 personnes ont attendu hier en vain l'ancien président sud-africain Nelson Mandela, censé prononcer un discours à l'occasion de l'ouverture de l'un des forums organisés en marge du Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg.

«M. Mandela est dans la province de Limpopo en train de travailler sur son livre. Il ne savait pas qu'il était attendu à cet événement», a déclaré par téléphone à Reuters son attachée de presse, Zelda la Grange.

Alors que la foule dansait et scandait «Madiba», nom de la tribu de l'ancien président, le Prix Nobel âgé de 84 ans œuvrait tranquillement à son livre, à quelques centaines de kilomètres de là.

Dans le principal hall du centre des congrès, où se tient le Forum mondial, en parallèle au Sommet de la Terre, la nouvelle s'est lentement propagée, et des dizaines de personnes ont commencé à pousser de grands cris de déception.

«Ces gens ont menti et utilisé le nom de Mandela pour faire venir le public. Ce n'est pas normal», a déclaré Bantu Holomisa, chef de file d'un petit parti politique sud-africain.

Un porte-parole de l'organisation a expliqué que Mandela était prévu mais qu'il s'est décommandé vendredi dernier. Il n'a toutefois pas expliqué pourquoi cette absence de taille n'a été officiellement annoncée que si tardivement.

Si Mandela, qui a sorti l'Afrique du Sud de l'apartheid, est le plus populaire des hommes politiques sud-africains, les organisateurs n'ont pas prévu pour lui de rôle important lors du Sommet de la Terre. Il fera sa première apparition mercredi prochain pour ouvrir une conférence parallèle sur l'eau, loin des deux principaux centres du Sommet.

LE DEVOIR

LE MONDE

Les députés espagnols votent l'interdiction du Parti Batasuna

La mise hors la loi de la «vitrine politique» de l'ETA divise la société basque

Une motion demandant au gouvernement de solliciter du Tribunal suprême l'interdiction de Batasuna, présentée par le Parti Populaire (droite, au pouvoir) et le Parti socialiste ouvrier espagnol a recueilli hier 295 voix en sa faveur, dix contre et 29 abstentions sur les 334 députés présents (sur un total de 350). Le texte soumis à l'approbation des députés affirme que Batasuna soutient l'ETA «dans le but de favoriser [...] les effets de la violence terroriste et de la peur qu'elle génère». Le Parti nationaliste basque et ses alliés nationalistes modérés d'Eusko Alkartasuna ont voté contre ainsi que les deux députés de Esquerra Republicana de Catalunya (républicains catalans) et des écologistes catalans. Au Pays basque espagnol, le porte-parole de Batasuna, Arnaldo Otegi, a rétorqué «qu'on pouvait rendre illégal un sigle» mais que «les idées et les projets politiques incarnés par des hommes et des femmes ne pouvaient être stoppés».

FRANÇOIS MUSSEAU
LIBÉRATION

Saint-Sébastien — «Madrid nous a lancé une déclaration de guerre.» Accoudé au comptoir d'un bar du quartier historique de Saint-Sébastien, Asier ne décolère pas contre la politique d'Aznar. Pour cet indépendantiste de 26 ans, «ils sont en train de faire une énorme bêtise. Ils ne pourront pas nous faire disparaître, nous sommes trop nombreux, trop déterminés. Moi, je suis contre la violence armée. Mais, si l'État espagnol veut nous opprimer, personne ne se laissera faire. Franco ne nous a jamais réduits au silence, ce n'est pas Aznar qui le fera.»

Dans le camp des séparatistes radicaux, on ne se fait plus d'illusion sur le sort de Batasuna, la vitrine politique de l'ETA, vouée à disparaître de l'échiquier politique d'ici aux municipales de juin 2003. Si sa mise hors la loi risque de provoquer un séisme politique et social, son interdiction fait l'objet d'une quasi-unanimité à l'échelle nationale. L'écrasante majorité des députés espagnols y est favorable, peu de voix dissidentes se sont élevées chez les intellectuels et, selon un sondage publié début août dans le quotidien *La Razon*, 85 % des Espagnols adhèrent au coup de force de Madrid. Au Pays basque, en revanche, le sujet déchaine les passions. La fracture entre tenants et opposants de l'interdiction recouvre peu ou prou la division entre nationalistes et non-nationalistes, deux forces électorales comparables.

Pour les nationalistes modérés au pouvoir à Vitoria, la politique d'Aznar ne mène nulle part. «La stratégie de Madrid conduira forcément à l'échec, a déclaré Xavier Arzalluz, l'homme fort du Parti nationaliste basque (PNV). Non seulement cette mesure porte atteinte à la liberté d'expression et d'association, mais, surtout, elle brise toutes les possibilités de dialogue, et donc de paix.» Une opinion largement partagée par les évêques

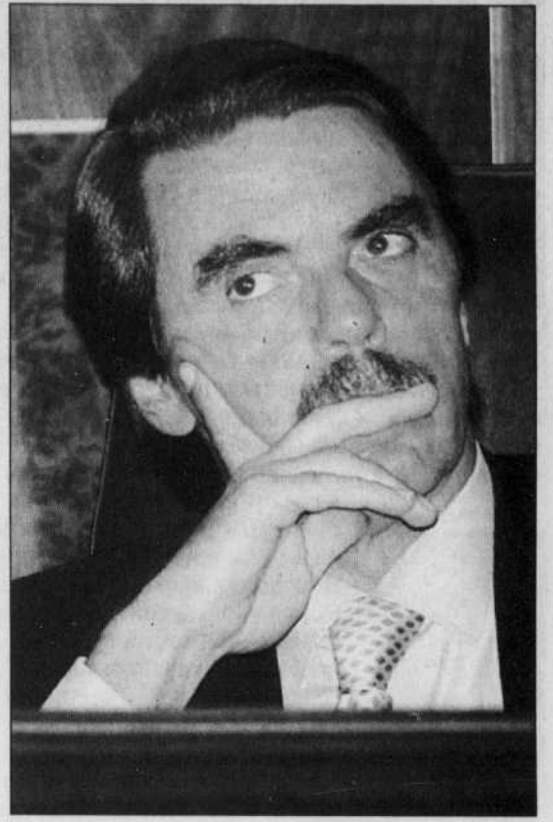
basques qui, dans une lettre pastorale, ont prophétisé «de sombres conséquences» à l'interdiction de Batasuna. L'Église basque et le PNV ne sont pas seuls à s'inquiéter. Pour Gorka Espiau, de l'organisation civique Elkarri, de sensibilité nationaliste, «la société basque, déjà très fracturée, risque de connaître une crispation jamais connue». «On ne peut pas laisser 10 % de la population sans représentation légale, ajoutez-til. Je sais ce que peuvent ressentir des gens menacés par l'ETA. Mais la force d'un État démocratique, c'est de savoir maintenir le dialogue, pas d'annihiler l'autre.»

Les forces non nationalistes représentées au Pays basque — le Parti populaire d'Aznar et le Parti socialiste — s'alignent, elles, sur l'intransigeance de Madrid. Seule exception notable, le communiste basque Javier Madrazo a dénoncé «la pire décision de la démocratie espagnole depuis les GAL», ces Groupes armés de libération, protégés par Madrid, qui ont assassiné une trentaine de séparatistes basques dans les années 80. Pour le reste, les non-nationalistes veulent espérer que l'éradication de Batasuna affaiblira les milieux radicaux violents, déjà «touchés au cœur» par l'action du juge Baltasar Garçon, qui depuis 1998, a successivement interdit les mouvements de jeunesse (Jarrai, puis Segi), l'appareil politique de l'ETA (Ekin) et le collectif de prisonniers (Gestoras pro Amnistia).

«Victimisation»

«Il est illusoire de penser que l'interdiction de Batasuna va mettre fin au séparatisme violent. Mais cela peut lui faire perdre une certaine reconnaissance sociale et affaiblir son soutien financier», estimait récemment, dans le quotidien *Diario de Navarra* Enrique Echeburua, professeur de psychologie à l'université du Pays basque.

De nos jours, Batasuna reçoit environ 60 millions d'euros par an de cotisations. Pour Carlos Martínez Gorriaran, de la plate-forme citoyenne anti-ETA «Basta



Jose Maria Aznar

DESMOND BOYLAN REUTERS

Ya», «il faut certes s'attendre à des réactions désespérées. Mais, au moins, les actes violents et les menaces incessantes ne bénéficieront-ils plus de l'habitude impunité».

Quant à savoir si l'interdiction de Batasuna profite à l'ETA, la question divise aussi. Dans le camp nationaliste, beaucoup le pensent. «L'ETA a tout à gagner de sa victimisation», clame le PNV. «De plus en plus contestée par sa base sociale, elle n'en demandait pas tant, opine Gorka Espiau, cette mesure va oxygéner l'ETA, lui conférer davantage de légitimité parmi les siens.» Le camp adverse fait, lui, le calcul que, depuis le milieu des années 80, l'ETA se préoccupe beaucoup des processus électoraux et souffrira donc d'être privée de son extension institutionnelle. Pour preuve, son véhément communiqué du 13 août, menaçant de représailles tous les partis qui entendaient voter en faveur de la mise hors la loi de Batasuna. Voire simplement s'abstenir.

Jean-Paul II annule un voyage aux Philippines

Manille (Reuters) — Jean-Paul II a annulé un voyage aux Philippines prévu en début d'année prochaine, a annoncé hier le bureau du cardinal Jaime Sin, archevêque de Manille, informé par le Vatican. Selon l'agence italienne ANSA, les médecins ont conseillé au pape, qui souffre d'une arthrite au genou et de la maladie de Parkinson, de renoncer à ce voyage en raison de la durée du vol — 14 heures — et de l'importance du décalage horaire. ANSA ajoute cependant que Jean-Paul II ne devrait pas renoncer à d'autres voyages, notamment à un déplacement en Croatie programmé au printemps. Le pape devait se rendre dans le seul pays à majorité catholique d'Asie du 23 au 26 janvier 2003, où il devait notamment intervenir lors de la «réunion mondiale des familles», une conférence internationale organisée dans la capitale. Agé de 82 ans, le pape vient d'achever un voyage de quatre jours à Cracovie, dans sa Pologne natale.

Deux policiers abattus dans l'ouest de la Macédoine

Skopje (Reuters) — Deux policiers ont été abattus hier matin dans l'ouest de la Macédoine, à un barrage routier, par des tireurs non identifiés circulant à bord d'un véhicule, a déclaré la police. L'incident, l'un des plus graves depuis la signature d'un accord de paix l'été dernier entre les autorités de Skopje et la rébellion albanophone après six mois de conflit, s'est produit peu après minuit dans la localité de Gostivar, à majorité albanophone. Il survient à moins de trois semaines des élections législatives du 15 septembre. Les deux policiers sont morts sur le chemin de l'hôpital. En novembre dernier, trois policiers avaient été tués dans une embuscade tendue par des rebelles.

Les séparatistes ouighours sur la liste noire américaine

Pékin (Reuters) — Le secrétaire d'État américain adjoint Richard Armitage a annoncé hier à Pékin que le département d'État avait ajouté à sa liste des mouvements terroristes une organisation chinoise, le mouvement islamique turkmène, «à la satisfaction» des dirigeants chinois. Ceux-ci accusaient les États-Unis de mener une politique à deux poids deux mesures et attendaient que leur soutien à la guerre menée par George Bush J' depuis les attentats du 11 septembre lui vaille l'approbation de la répression qu'ils mènent contre les indépendantistes musulmans Ouighours de la région du Xinjiang. Mais Armitage a déclaré avoir insisté dans ses conversations avec Pékin sur la nécessité de respecter les droits de cette minorité. Il s'est enfin félicité de la coopération avec la Chine contre le terrorisme.

Peine de mort pour le putschiste centre-africain

Bangui (AFP) — L'ancien président centrafricain, le général André Kolingba, et une vingtaine de militaires centrafricains, jugés par contumace dans le cadre du procès sur le coup d'État manqué du 28 mai 2001, ont été condamnés à mort hier par la Cour criminelle de Bangui. L'ex-chef de l'État, au pouvoir de 1981 à 1993, a été reconnu «coupable du crime d'atteinte à la sûreté intérieure de l'État» par la Cour criminelle qui a rendu son verdict hier, a constaté l'AFP. La Cour a suivi le réquisitoire du procureur général, Joseph Bindoumi, qui avait requis vendredi la peine capitale contre le général Kolingba pour avoir «préparé et exécuté» l'attaque, dans la nuit du 27 au 28 mai 2001, de la résidence de l'actuel président Ange-Félix Patassé, au pouvoir depuis 1993. En fuite, comme la plupart des 615 présumés putschistes jugés vendredi dernier par contumace, le général Kolingba avait de toute façon endossé la paternité de ce putsch sur les ondes de Radio France internationale (RFI) quelques jours plus tard.

Bisbille au sein de l'extrême droite autrichienne

Vienne (AFP) — Le parti d'extrême droite autrichien FPÖ était divisé hier par une épreuve de force entre son fondateur Jörg Haider et celle qui représente le FPÖ au gouvernement depuis deux ans et demi, Susanne Riess-Passer. M. Haider a annoncé qu'il lançait une consultation populaire pour réclamer une réforme fiscale en 2003, que Mme Riess-Passer a pourtant catégoriquement exclue. Jörg Haider avait quitté la tête du Parti libéral d'Autriche (FPÖ), tout en conservant son poste de gouverneur de Carinthie, après la formation en février 2000 d'une coalition gouvernementale entre l'extrême droite et les conservateurs. Il s'oppose à celle qui lui a succédé à la tête du parti, la vice-chancelière Susanne Riess-Passer. Alors que M. Haider insiste pour qu'une réforme fiscale soit conduite l'an prochain par le gouvernement, comme il l'avait promis aux Autrichiens, Mme Riess-Passer écarte toute baisse d'impôts avant 2004, soulignant le mauvais état des comptes publics. Tous deux ont menacé de démissionner de leurs fonctions politiques s'ils étaient désavoués.

875 millions pour instruire les enfants afghans

Kaboul (AFP) — Le ministre afghan de l'Éducation, Yunus Qanooni, a présenté hier soir à la communauté internationale un plan de 875 millions de dollars sur 16 mois pour scolariser dans des conditions minimales 4,5 millions d'écoliers afghans. Ce plan a reçu le soutien du représentant spécial des Nations unies en Afghanistan, Lakhdar Brahimi, présent lors de l'intervention du ministre à Kaboul devant un parterre d'ambassadeurs, de représentants des agences de l'ONU et d'organisations non gouvernementales. «Nous avons simplement besoin de classes, de livres et de chaises», a souligné M. Qanooni en dressant un tableau désastreux du système éducatif afghan après 23 ans de guerre et la fermeture des écoles de filles par le régime taliban. En 2002, seulement trois millions d'enfants sur les 4,5 millions qui sont en âge de scolarisation ont pu s'inscrire dans les écoles. Prenant la parole à son tour, Mohammad Mohaqeq, ministre du Plan, a déclaré que l'application de ce plan dépendait à cent pour cent de l'aide internationale.

La santé de Milosevic pourrait contrarier son procès

REUTERS

La Haye — Le procès pour crime de guerre, génocide et crimes contre l'humanité de Slobodan Milosevic au Tribunal pénal international sur l'ex-Yougoslavie (TPIY), qui a repris hier à La Haye après quatre semaines de pause estivale, pourrait être perturbé par les problèmes de santé du prévenu.

«Les derniers rapports médicaux sur la santé du prévenu pourraient avoir un impact sur la vitesse à laquelle se déroulera le procès», a déclaré Richard May, président du tribunal, peu après que l'ancien président yougoslave fut entré d'un pas tranquille dans la salle d'audience, vêtu d'un complet noir et d'une cravate rouge, une serviette sous le bras.

Les juges ont expliqué que la santé de Milosevic, qui souffre de problèmes cardiaques, était de la plus haute importance pour le bon déroulement du procès. Ils ont conseillé à l'ancien président de se trouver un avocat pour assurer les contre-interrogatoires des témoins mais ce dernier, qui a toujours souhaité se défendre lui-même, a écarté ce conseil en répétant qu'il ne reconnaissait pas les compétences de ce tribunal.

Ce procès marathon, dont la durée prévue est d'au moins deux ans, a déjà été plusieurs fois suspendu à cause de la santé fragile du prévenu, qui a notamment été deux fois pris par des accès de grippe.



Slobodan Milosevic

Les juges, qui ont imposé à deux parties un temps de parole limité compte tenu de l'étendue de ce procès, ont demandé à l'accusation de conclure son exposé en mai prochain. Milosevic se lancera alors dans sa défense. Le procès a débuté en février dernier.

L'ancien président yougoslave, accusé d'avoir supervisé des opérations de «nettoyage ethnique» en Croatie, en Bosnie et au Kosovo, a une nouvelle fois fustigé hier les «fausses» accusations portées à son encontre et dénoncé la volonté des procureurs de faire déposer à la barre des témoins ayant travaillé pour le tribunal.

«On suggère de faire témoigner ici des gens employés par le bureau du procureur. C'est tout à fait inhabituel dans toute procédure judiciaire», a déclaré Milosevic.

L'accusation espère achever l'examen du dossier du Kosovo à la mi-septembre puis examinera le rôle de Milosevic dans la guerre de Croatie de 1991-92 et dans celle de Bosnie (1992-95). Depuis le début du procès, Milosevic a défilé avec dénégation l'accusation et s'est régulièrement affronté avec les juges.

«Ce témoignage est une farce, de la même façon que cette opération que vous appelez un procès», a-t-il déclaré hier aux trois juges après que le procureur a appelé à la barre deux Albanais du Kosovo pour témoigner de la répression serbe dans la province rebelle à la fin des années 1990.

Bush reçoit l'ambassadeur saoudien pour réparer les pots cassés

OLIVIER KNOX
AGENCE FRANCE-PRESSE

Crawford — Le président George W. Bush reçoit aujourd'hui l'ambassadeur d'Arabie Saoudite aux États-Unis, le prince Bandar, dans son ranch au Texas pour tenter d'aplanir les tensions entre les deux pays sur l'Irak et la guerre contre le terrorisme.

«Ils s'entretiendront de la façon dont ils peuvent travailler ensemble sur la guerre contre le terrorisme, le processus de paix au Proche-Orient», a déclaré un porte-parole de la Maison-Blanche, Mike Anton. Le président apprécie l'aide des Saoudiens, a-t-il ajouté.

Le prince Bandar doit venir accompagné de sa femme et de ses enfants dans le ranch de 850 hectares du président Bush, où seul un cercle restreint de dirigeants mondiaux ont jusqu'ici été admis.

L'ambassadeur, qui s'entretiendra avec le président et sa conseillère pour la sécurité nationale Condoleezza Rice, ne passera probablement pas la nuit sur place, a précisé le porte-parole.

La dégradation des relations bilatérales devrait être le sujet principal de ces discussions: un journal saoudien citant des responsables saoudiens sous couvert de l'anonymat a rapporté que le prince devrait remettre à M. Bush une lettre du prince héritier Abdallah à ce sujet.

Geste de conciliation

Par ailleurs, dans un geste de conciliation, Ryad devrait s'engager à compenser toute baisse de la production de pétrole due à une intervention éventuelle contre l'Irak, a rapporté hier le *Wall Street Journal*.

Des responsables des deux pays se sont employés à minimiser les tensions entre Washington et Ryad depuis que 19 terroristes, parmi lesquels 15 Saoudiens, ont détourné des avions de ligne pour les faire s'écraser sur le World Trade Center et le Pentagone.

Récemment, l'Irak est devenu un sujet de désaccord flagrant entre les deux pays. L'Arabie, qui abrite quelque 5000 soldats américains, s'est opposée à une offensive américaine pour renverser le régi-

me de Saddam Hussein, et a refusé de servir de base de départ pour une intervention de ce genre.

L'administration Bush a minimisé les conséquences de ce refus mais plusieurs responsables américains ont reconnu que si Ryad se tenait à l'écart en cas de guerre, cela constituerait un gros handicap pour l'armée américaine qui a fini par se résigner à installer son centre de commandement au Qatar, pays voisin du Golfe.

L'étiquette d'«ennemie» attribuée à l'Arabie lors d'une réunion d'information au Pentagone en juillet — information révélée par le *Washington Post* — a été de ce fait perçue à Ryad comme un moyen de pression pour tenter de la rallier à une guerre contre l'Irak.

Cet accrochage faisait encore couler de l'encre quand des familles de victimes des attentats du 11 septembre ont déposé à la mi-août une plainte civile à Washington accusant trois membres de la famille royale saoudienne, ainsi que plusieurs banques et associations caritatives saoudiennes, d'avoir financé le terrorisme international.

Dick Cheney plaide pour une attaque préventive contre l'Irak

AGENCE FRANCE-PRESSE

Nashville — Le vice-président américain Dick Cheney a estimé hier que «le risque d'inaction est plus grand que celui de l'action», donnant ainsi une nouvelle impulsion à l'idée d'une intervention militaire «préventive» des États-Unis en Irak.

«Le temps joue contre nous», a déclaré le numéro deux de l'administration Bush au sujet du programme de destruction massive du régime du président Saddam Hussein. M. Cheney parlait à Nashville, lors d'une réunion d'anciens combattants américains. La prolifération de ces armes, combinée avec le rejet, selon lui, d'un «régime d'inspection viable» du désarmement par le président irakien, «crée un impératif pour l'action préventive», a déclaré M. Cheney.

S'adressant aux critiques, y compris de la part de Républicains qui conseillent la prudence, M. Cheney, a déclaré: «nombreux sont ceux qui disent que nous ne devrions agir que s'il [Saddam Hussein] obtient l'arme nucléaire, mais qui seraient ensuite amenés à dire que nous ne pouvons pas agir parce qu'il a l'arme nucléaire» et qu'il est donc trop dangereux. «Notre pays ne vivra pas à la merci de terroristes ou de régimes de terreur», a encore affirmé le vice-président, en ajoutant que «s'ils avaient pu prévenir [les attentats] du 11 septembre, les États-Unis l'auraient fait sans hésiter».

Le président américain George W. Bush répète ces derniers mois son intention de renverser le régime irakien, mais laisse planer le doute sur une intervention militaire et sur un calendrier.

Nouvelle enquête sur l'anthrax

REUTERS

Boca Raton — La police fédérale américaine (FBI) a annoncé hier qu'elle reprendait l'enquête sur la contamination de bâtiments appartenant à un groupe de presse par la bactérie de l'anthrax, qui avait fait un mort il y a maintenant dix mois en Floride.

Les bureaux de l'éditeur American Media (Ami) avaient été évacués d'urgence, après la contamination mortelle par la maladie du charbon de Robert Stevens, un photographe.

Le site de Boca Raton a été le premier à être contaminé par l'anthrax, en novembre 2001, suivi de médias à New York et de bâtiments publics à Washington, tant au total cinq personnes.

D'après des responsables du FBI, de nouvelles techniques permettraient de relancer le dossier. Le but des enquêteurs est de découvrir comment le germe mortel a pu être introduit dans les locaux d'Ami. Contrairement aux autres lieux, aucune lettre, ni aucun véhicule contaminé n'ont été découverts dans les bâtiments d'Ami.

Une dizaine d'autres personnes avaient été contaminées par la forme pulmonaire, mortelle, de l'anthrax et par infection dermique, moins dangereuse. Personne n'a été jusqu'à présent inculpé.

É D I T O R I A L

Semaine de rentrée

Les vélos, les maillots et les ballons cèdent la place, cette semaine, aux stylos, aux cahiers et aux livres. Dans l'avalanche de sentiments contradictoires que provoque généralement le retour à l'école, une certitude demeure, à savoir l'absolue nécessité d'une solide éducation pour nos enfants. Parents et éducateurs doivent plus que jamais travailler à l'atteinte de ce but, en dépit des écueils nombreux qu'ils trouvent sur leur passage.

Les premiers jours de septembre constituent un moment privilégié pour réfléchir à la place qu'occupe l'éducation dans notre société. Or, au-delà des belles paroles, il faut reconnaître que la course aux biens matériels dans laquelle nous sommes engagés, souvent à notre corps défendant, ne laisse pas toujours le temps nécessaire à la transmission des valeurs et des connaissances dont les jeunes ont un ardent besoin. On pense aux adultes qui, coincés dans le temps, cèdent aux caprices de leurs enfants même si cela a pour effet de reléguer les études au second, voire au dernier plan.

On pense aussi aux jeunes, beaucoup plus désireux de grossir leur propre compte en banque que de terminer leurs ouvrages scolaires. De nombreux élèves du secondaire ont un job qui gruge de longues heures, laissant souvent peu de temps pour les études.

Croyant améliorer leur sort, ces jeunes risquent au contraire d'être confinés longtemps dans des emplois peu gratifiants et peu payants. Ils pourront toujours approfondir leurs connaissances ultérieurement mais outre le fait qu'il est difficile de retourner à l'école, ils n'auront pu goûter aux bienfaits associés à un milieu scolaire enrichissant, qui permet de développer un sentiment d'appartenance et des valeurs précieuses pour les années à venir.

La réduction du décrochage scolaire au secondaire doit donc demeurer la priorité. Le ministre de l'Éducation semble l'avoir compris, en annonçant, l'an dernier, un investissement

de 125 millions à répartir dans 200 écoles affichant un taux moyen de décrochage de 37 %. Mais comme le montre l'expérience, il faut beaucoup plus que des dollars pour réduire l'abandon scolaire. Commissions scolaires, écoles et familles devront travailler de concert pour faire voir l'école sous un autre jour à ces jeunes. L'ajout de personnel, afin de réduire la taille des groupes et de mieux encadrer les jeunes, est évidemment à privilégier.

Ces questions relatives à l'organisation scolaire surgiront avec une acuité renouvelée au cours des prochains mois puisque l'implantation de la réforme au secondaire nécessitera une certaine souplesse, inexistante à l'heure actuelle, de la grille-horaire. Se rend-on compte que la vie des élèves au niveau secondaire a beaucoup plus à voir avec les exigences des conventions collectives et les besoins de l'administration qu'avec ceux des enfants? Or, la réforme n'a aucune chance de succès si les adultes travaillant auprès des jeunes ne manifestent pas eux-mêmes une disposition au changement.

Mais au-delà des nécessaires débats sur l'organisation ou encore sur les montants qu'il convient d'accorder à telle ou telle école, les efforts des uns et des autres resteront limités s'ils ne sont pas portés par une volonté de la population de voir ses enfants mieux réussir à l'école. Le taux de décrochage scolaire a chuté au cours des dernières années, mais reste, aux alentours de 21 %, désespérant. En attendant le jour où toute la population sera mobilisée autour de cet enjeu de société, le gouvernement et les responsables du secteur de l'éducation doivent redoubler d'efforts pour ramener à l'école les jeunes qui désertent et qui seront, cette année encore, beaucoup trop nombreux.

L'école québécoise a ses faiblesses, mais ses forces également. Un personnel dévoué y travaille d'arrache-pied dans des conditions parfois difficiles. Il a droit à l'appui des parents sans lesquels son action restera limitée. Il a droit également à la complicité des employeurs, souvent trop enclins à faire travailler des élèves pendant les heures de classe.

pdesrivieres@ledevoir.com

Une source d'inspiration

L'histoire des peuples est marquée de quelques grands événements fondateurs. La Charte de la langue française, dont on célébrait hier le 25^e anniversaire, est de ceux-là. Avec la nationalisation de l'électricité, la loi 101 demeura sans aucun doute l'un des principaux points de repères de l'histoire du Québec moderne.

L'adoption de cette loi fut un geste d'affirmation nationale. D'aucuns y voyaient à l'époque un geste d'abord défensif visant à assurer la sécurité culturelle des francophones. Dans l'esprit de son instigateur, le ministre Camille Laurin, c'était beaucoup plus que cela. Il s'agissait de permettre aux Québécois de regarder l'avenir en n'ayant crainte d'afficher leur volonté de vivre et de se développer en français. Le thérapeute qu'il était par sa formation de psychiatre voulait donner confiance à ses concitoyens.

Dès le départ, cette loi heurta la minorité anglophone qui s'y opposa vivement. Forte de l'ordre constitutionnel canadien, elle obtint des tribunaux que soient réinstaurés le bilinguisme institutionnel et une part de bilinguisme dans l'affichage commercial. Si ses adversaires ont pu déconstruire une partie de la loi originale, ils n'ont pu atteindre son esprit. Un bref regard en arrière, peu importe le domaine que l'on choisisse, suffit pour comprendre à quel point cette loi a transformé la société québécoise.

Vingt-cinq ans plus tard, la Charte de la langue française est toujours aussi importante. Elle demeure l'outil dont nous avons besoin pour faire contrepoids à la force de la langue anglaise sur notre continent. La sécurité linguistique ne sera jamais chose acquise. Mais, il est des réalités qu'une loi ne peut contraindre, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de démographie.

L'enjeu principal des prochaines décennies pour la société québécoise est, tous les experts le disent, avant tout démographique. À cet égard, la loi 101, même renforcée comme le souhaitent certains, ne sera pas d'un grand secours si on ne prend pas toutes les mesures nécessaires pour assurer l'intégration des immigrants. Cela devrait commencer par l'obtention par le Québec d'un plus grand contrôle sur son immigration et par l'implantation de programmes plus dynamiques de francisation des milieux de travail dans les petites et moyennes entreprises.

La célébration du 25^e anniversaire de la loi 101, hier, se voulait d'abord un hommage à Camille Laurin. Ses proches apprécieront probablement de voir bientôt son nom sur le fronton d'une grande institution, mais celui-ci aurait sans doute préféré entendre la ministre responsable de l'application de sa loi, Diane Lemieux, énoncer quelques politiques et ainsi montrer que son célèbre prédécesseur demeure une source d'inspiration lorsqu'il s'agit d'assurer l'avenir du français.



Paul Desrivères



Le ministre Simard préfère l'école privée...

En première page, en gros caractères apparaît ce vendredi 23 août un article accrocheur qui est une attaque personnelle contre un ministre et une atteinte à la vie privée de toute une famille. Que le sujet puisse être débattu, soit; mais il est clair que le but ici n'était pas de présenter un thème à discussion mais plutôt de faire du sensationnalisme et de tromper le lecteur. Ceci est indigne d'un journal qui se dit d'«idées».

Lorsqu'on s'engage sur la voie du *ad hominem*, où s'arrêtera-t-on? Un ministre, un personnage public a-t-il le droit d'être homosexuel et cela lui interdit-il d'intervenir dans les politiques de la famille et de l'éducation? Peut-il être végétarien et devra-t-il récuser toute participation aux politiques agricoles? Peut-il aimer le jazz plus que la musique classique et lui retirera-t-on l'accès aux dossiers de la culture? Le fait d'être juif lui interdit-il d'intervenir dans les affaires de culte, d'enseignement? La liste des exclusions serait longue, on en convient!

On attend d'un officier public qu'il s'attache au bien commun, à un député qu'il représente ses électeurs, et à un ministre qu'il agisse en fonction du mandat que la population lui a confié. Mme Chouinard le sait bien, comme elle sait que le fait de confier ses enfants à l'une ou l'autre école est permis à tous les citoyens et n'enfreint aucune loi. Son propos était fait de sous-entendus et la mise en page le souligne allégrement. Je le répète cette attaque est indigne.

«La révélation» n'apporte rien, n'éclaire aucunement la réflexion... à moins qu'elle ne soit un moyen détourné pour engager le lecteur à condamner l'école privée, le libre choix, toute forme de liberté au profit de l'encadrement étatique, de la rectitude politique et hélas! de la délation.

Si Mme Chouinard a voulu faire un *scoop* et retirer à un confrère la présence dans la nouvelle, elle a à mon avis raté la cible. Quant au mettre en page, il a fait glisser *Le Devoir* vers le jaunisme tout simplement. Je reste profondément déçu de mon journal.

D. Trop
Le 25 août 2002

...Vos propres conclusions

Les révélations entourant le choix personnel et de couple d'une école pour les enfants du ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, nécessitaient une bonne dose de nuances. *Le Devoir* a livré l'information, comme il lui semblait important de le faire, tout en mettant en lumière avec des commentaires de spécialistes d'éthique publique s'interrogeant eux-mêmes sur les manières de le faire. Il y eut des manières plus sensationnelles de livrer l'information, vous en conviendrez, un piège dans lequel nous ne sommes pas tombés. Un ministre a tout à fait droit à ses choix personnels, et personne ne remettra cela en question, comme vous semblez le laisser entendre. Mais le ministre, qui dans son discours public de tous les jours fait la défense de l'école publique québécoise doit cependant nous expliquer ses choix personnels, ne serait-ce que pour laisser la population interpréter elle-même la zone ténue qui touche à la fois sa vie privée et ses activités professionnelles. Nous avons donné la parole au ministre, qui a fait l'explication de ses choix. À vous maintenant de tirer vos propres conclusions.

Marie-Andrée Chouinard

Profession: huissier de la santé

Ayant appris avec enchantement, dans *Le Devoir* du 21 août, que «certains médecins [avaient] été avisés par huissiers de fournir leurs heures de disponibilité pour combler des besoins dans les urgences», je me demandais si, tout bien réfléchi, un simple décret gouvernemen-

tal ne permettrait pas de régler, une fois pour toutes, les difficultés qui rongent notre réseau de la santé. La vraie pénurie n'est-elle pas, en effet, celle des huissiers, qu'il faudrait former en plus grand nombre? Par exemple, comme chefs d'urgence, ces huissiers pourraient nous permettre d'obtenir plus rapidement les disponibilités de nos médecins, quand nous établissons nos listes de garde.

Mais, tant qu'à voir grand, est-ce que nous ne pourrions pas aussi engager des huissiers pour nous assurer de recevoir prestement les résultats des tests sanguins, pour faire en sorte que les consultants nous répondent dans les délais exigés, pour obtenir le soir même les échographies demandées et le lendemain les réponses de l'administration à nos demandes, pour libérer diligemment les lits d'hospitalisation et pour assurer un accès expéditif et permanent à la salle d'opération? Et surtout pour que le café soit prêt à temps, le matin, à l'urgence, ce qui est rarement le cas et contribue sûrement à détériorer nos performances? Ou même enfin pour nous assurer que des patients ne décéderont pas prématurément, signe d'insubordination?

Bref, plus j'y pense, plus il me semble que la priorité, dans le dossier de la santé, c'est un décret finançant la formation massive d'huissiers, de milliers d'huissiers de la santé qui seront ensuite envoyés partout, dans tous ces recoins obscurs des hôpitaux où se terrent encore la non-performance et la mauvaise volonté. Car les gens ne respectent plus grand-chose, mais toujours les huissiers. À chacun son huissier, et je vous garantis que nous n'aurons même plus besoin de privatiser: notre réseau fonctionnera au quart de tour.

On pourrait même former nos huissiers à certains actes médicaux simples: faire des points, poser des solutés ou enlever des sondes urinaires, par exemple. Ainsi, hormis leurs fonctions de gardiens de la rigueur, ils pourraient dès lors nous dépanner, notamment lorsque nous devons passer quelques jours à l'ombre pour n'avoir pas atteint nos quotas, dûment constatés, de guérisons.

Alain Vadeboncoeur
MD, Chef d'urgence
Longueuil, le 21 août 2002

Retour à Salisbury?

Pour un journal qui n'a pas hésité à utiliser, dans le passé, la comparaison de l'établissement anglais de Montréal aux Rhodésiens d'antan — *Comme à Salisbury*, de Lise Bissonnette (le 18 mars 1992) — il passe très vite à la déshumanisation des Zimbabwéens d'aujourd'hui: le président de l'ancienne Rhodésie ne serait plus humain, mais un «polluant», un «contaminant» (le 23 août, A1 et A2). La déshumanisation des Noirs était au cœur du pouvoir rhodésien; un gouverneur britannique de ce pays a vanté, dans les années 1950, le partenariat des Blancs et des Noirs en le comparant au cavalier et à son cheval!

Ce qui semble échapper aux bien-pensants occidentaux, c'est que la campagne de démonstration de Robert Mugabe ne vise rien d'autre que de préserver un ordre social, politique et économique vraiment rhodésien — ici le mot s'applique naturellement. L'attitude du *Devoir*, comme celle de *The Gazette* et du *Globe and Mail* qui voudraient traîner Robert Mugabe devant une Cour criminelle internationale, rappelle tristement les mots du grand romancier nigérian, Chinua Achebe, qui a décelé un retour à l'esprit colonialiste: «Après une courte période de latence et de doutes quant à sa mission impériale d'autrefois, l'Occident semble prêt à reprendre son monologue de domination du monde».

Robin Philpot
Montréal, le 25 août 2002

D'une foi à l'autre

Je suis très étonné, durant toutes ces campagnes politiques qui ne nous lâchent pas, scolaires, municipales, provinciales et fédérales, d'entendre en l'an 2002, certains intéressés, nous parler de programmes politiques.

Le programme politique de mon adversaire comparé au mien est faible et le mien tellement plus précis, dynamique, réaliste et convainquant. La sainte propagande m'illusionne moi-même sur les pouvoirs prétendus des programmes de mes adversaires ou de ceux de mes supporters, le mot parfois français en supporters. La politique, et parfois la religion, sont maintenues au niveau où se jouent la «game» de hockey et toutes autres joutes paroisiales ou mondiales. L'important, c'est la «gamique» qui fonde la «game».

Les partisans n'apprennent rien d'une foi à l'autre. On pourrait écrire «d'une foi à l'autre». Et pourquoi mettre de côté l'avis des experts? Et dans le cas qui nous occupe les sociologues ont plusieurs longueurs d'avance sur tous nos politico-amateurs du dimanche. Qu'ils soient pour la circonscription, journalistes, députés ou fidèles partisans. Peu importe le programme, dans ma famille, ma rue, mon village, mon comté, mon métier, ma gang, on a toujours voté bleu ou rouge et depuis quelques années, roses.

Dans une excellente revue publiée en 1962, *Diogenes*, Alfred Sauvy qui prévoyait la rentrée de Mario Dumont, ça me semble évident, a écrit un incontournable texte sur «L'école des réformateurs» et «quelques considérations sur l'opportunité historique».

On reproche à Dumont de ne pas avoir de programme ou d'en avoir un «attardé». Avant de se croire soi-même dans ce reproche, il est peut-être bon avec Sauvy de se demander si le succès de tous les grands réformateurs, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Marx, Khrouchtchev, j'ajoute Lévesque et Trudeau, ne s'appuie pas sur libération qui est en même temps une destruction. Pas toujours clairement programmée. Ayant souvent l'air attardé. Et pourquoi pas inclure Jésus?

Ce n'est pas toujours la logique d'un programme qui canalise le vote. C'est surtout ce que cache ce programme. Ce qu'il interdit de débattre. Souvent, une certaine magouille assez sportive, faite du désir d'exprimer ses humiliations et de les coller au front de ses adversaires.

Le devoir des journalistes est de nous rappeler ponctuellement l'histoire des culottes à Vautrin. L'étourderie d'un homme politique, bien manipulée, Duplessis avait l'humour cinglant, peut faire plus que le plus beau des plans de match. Un coup vicieux peut faire gagner ou perdre la game. Une punition pour avoir cinglé, ne change pas le résultat.

Gilles Derome
Laval, le 21 août 2002

L'homosexualité et le sport

Je fais suite au texte de Laurent McClutcheon paru dans votre édition du jeudi 22 août 2002. En 1998-99, j'ai eu la chance de passer un an en Australie, habitant d'abord à Melbourne puis à Sydney. Je me souviens avoir été agréablement surpris à l'époque en apprenant que le meilleur joueur de la Ligue de football australien — un des sports les plus populaires là-bas et suscitant en certains États un intérêt au moins aussi élevé que celui porté au hockey ici — affichait ouvertement son homosexualité, et ce, sans aucune gêne et sans qu'aucun mépris ou rejet ne soit manifesté par ses coéquipiers et supporters.

Pourtant, s'il y a un sport «viril», c'est bien le football australien, un croisement entre le rugby et le soccer joué sur un terrain de cricket sans équipement de protection, dans un pays où la «masculinité» au sens traditionnel du terme est encore fort valorisée et où les gays et lesbiennes ne bénéficient toujours pas de la moitié des droits qui leur sont reconnus ici... À quand donc la même ouverture de la part du monde du sport dans une province qui vient tout juste d'adopter sans réelle opposition l'une des lois les plus progressistes au monde en matière de reconnaissance des conjoints de même sexe?

Mathieu Bouchard
Montréal, le 22 août 2002

L E T T R E S

IDÉES

L'autonomie d'une profession libérale mise à mal

La conscription des médecins

D^r RAYMOND ROBILLARD,
MD, FRCP (C)Fondateur de la Fédération des médecins
spécialistes
P.-d. g. de la FMSQ, de 1965 à 1978.L'auteur de cet article, le Dr Raymond Robillard, a
fondé la Fédération des médecins spécialistes du
Québec en 1965 et en a été le p.-d.g. jusqu'en 1978,
lorsqu'il a choisi de retourner à la pratique
de la neurologie.

En 1967, le Dr Robillard a négocié avec le premier ministre Daniel Johnson, une solution à l'affrontement du gouvernement et les médecins radiologistes, a négocié en 1964 la participation des médecins spécialistes au régime d'assistance médicale, s'est opposé en 1970 à la fonctionnarisation des médecins spécialistes et au monopole étatique des soins médicaux proposé par la Commission Castonguay-Nepveu et a dirigé le retrait partiel des services des médecins spécialistes en 1970, sans aucun préjudice aux malades.

Le 25 juillet 2002, les députés du PQ ont voté à l'unanimité une loi spéciale visant la prestation continue des services médicaux d'urgence. Cette loi nie le statut des médecins comme membre d'une profession libérale et entache l'image du Parti québécois.

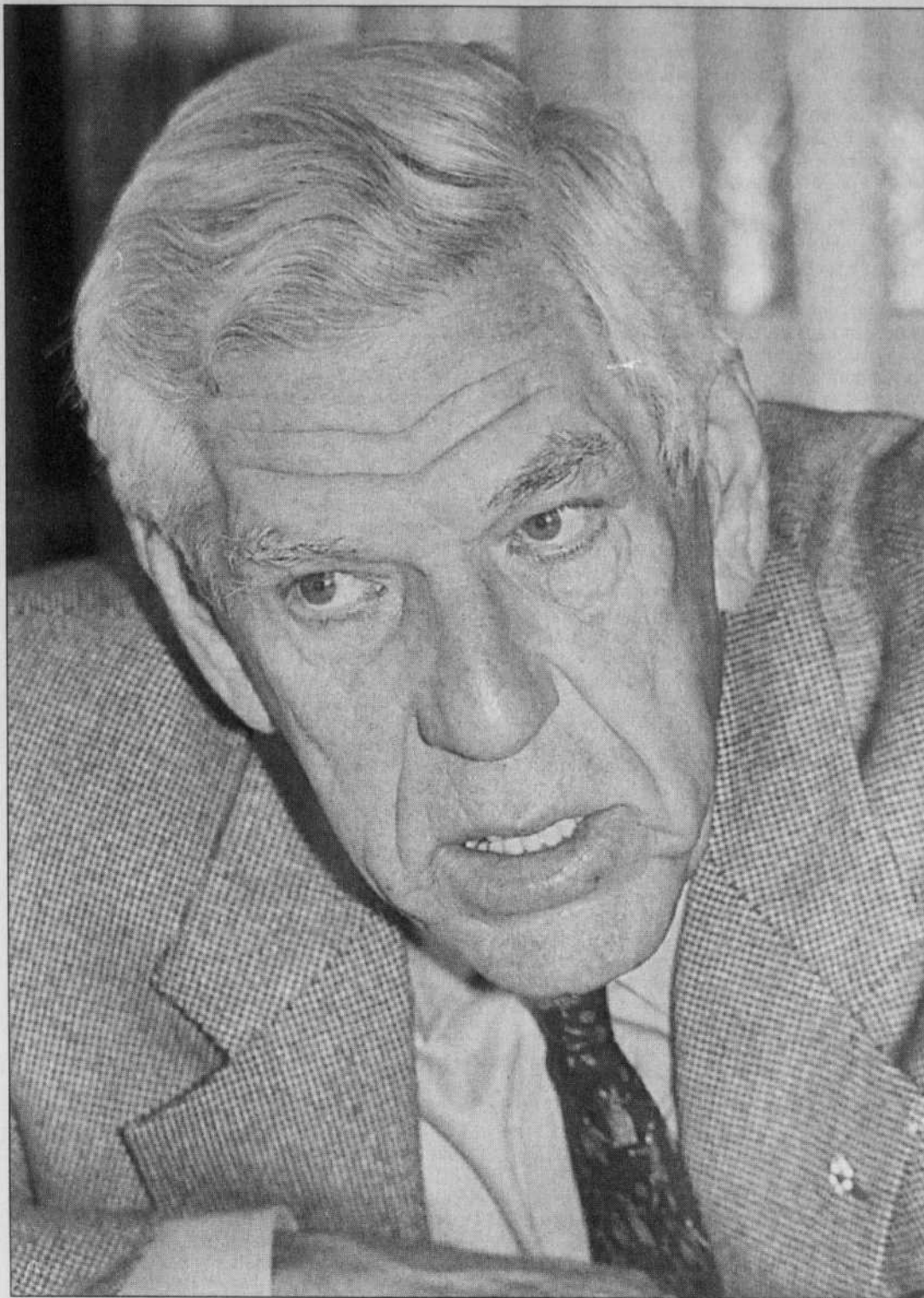
Les médecins ont participé sans réserve au fonctionnement du régime d'assurance maladie, à la condition expresse qu'il demeureraient membres d'une profession libérale autonome. Or, tout se passe comme si le ministre de la santé, M. François Legault, se considère encore le patron d'employés dont il peut disposer à sa guise.

La conscription de médecins, forcés de pratiquer en salles d'urgence est l'aboutissement du processus d'étatisation de la médecine québécoise qui a débuté il y a 40 ans. À l'occasion de la nationalisation des hôpitaux, en 1962, le sous-ministre du temps avait jugé opportun de fonctionnariser du même coup le personnel médical qui exerçait principalement en milieu hospitalier (radiologistes, anesthésistes, pathologistes, biochimistes, bactériologistes, hématologistes et psychiatres). Les intéressés s'opposèrent à cette modification fondamentale de leur statut professionnel, et le gouvernement dut reculer. Les hauts-fonctionnaires du ministère de la Santé avaient perdu une première manche, mais la sécurité d'emploi leur permettait d'attendre confortablement l'accession au pouvoir de ministre de la Santé plus «progressistes».

Les gauchistes

Les Claude Castonguay, Pierre-Marc Johnson et Jean Rochon, répondaient parfaitement à ces attentes, et suscitérent les plus grands espoirs chez les gauchistes du ministère de la Santé. Au faite de leur pouvoir politique, les grandes centrales syndicales, la CSN en tête, étaient persuadées que la profession médicale, s'opposerait nécessairement à l'instauration d'un régime public d'assurance maladie, ce qui était complètement faux. Les centrales appuyèrent donc sans réserve les conseillers du ministère de la Santé selon lesquels les médecins devaient être exclus de la conception et de la mise en place du régime, ce qui fut fait.

Les médecins ne pouvaient désormais compter que sur eux-mêmes pour défendre leur autonomie professionnelle, et les syndicats médicaux calqués sur le modèle français furent promptement mis sur pied. La réponse ne se fit pas attendre: le premier ministre, Robert Bourassa, versa dans la démagogie en déclarant que les préoccupations des médecins étaient strictement pécuniaires. Conformément aux droits que la Loi leur reconnaissait expressément, les syndicats médicaux défendaient évidemment les intérêts financiers de leurs membres. Le premier ministre, toutefois, savait pertinemment bien que le



M. Bourassa lui-même aurait probablement été ouvert au dialogue avec les médecins, mais le premier ministre était serré de près par les hauts fonctionnaires et surtout par son ministre de la Santé M. Claude Castonguay (notre photo) qui menaçait à tout propos de démissionner de son poste, si le cabinet des ministres modifiait d'un iota le plan du régime de Santé qu'il avait conçu.

premier souci de la Fédération des médecins omnipraticiens (FMOQ) et de la Fédération des médecins spécialistes (FMSQ) était de préserver l'allégeance des médecins aux malades et non aux politiciens qui s'arrogeaient au Québec le contrôle absolu des services médicaux.

Serré de près

M. Bourassa lui-même aurait probablement été ouvert au dialogue avec les médecins, mais le premier ministre était serré de près par les hauts fonctionnaires et surtout par son ministre de la Santé M. Claude Castonguay qui menaçait à tout propos de démissionner de son poste, si le cabinet des ministres modifiait d'un iota le plan du régime de Santé qu'il avait conçu et qu'il était lui-même

chargé d'appliquer, une aberration en régime parlementaire.

M. Castonguay semble regretter aujourd'hui son entêtement et propose même un partenariat de l'État et de la profession médicale, une collaboration que la FMSQ lui avait offerte en 1970, mais qu'il avait rejetée du revers de la main. Cette volte-face est-elle motivée par la crainte que la petite histoire du Québec ne fasse porter au «père de l'assurance maladie», la responsabilité du gâchis dont il est le grand responsable?

Le nouveau ministre de la Santé risque, par son intransigence de compromettre toute véritable tentative de réforme du régime d'assurance-maladie. La conscription d'un premier groupe de médecins est un regrettable «power trip».

M. Legault annonce qu'une autre loi, «révolutionnaire», sera présentée à l'automne. Le ministre refuse de dévoiler ne serait-ce que les grandes lignes de ce projet, mais il n'est pas besoin d'être grand clerc pour deviner que la liberté professionnelle des médecins sera remise en question une fois de plus.

Troublant

Il est troublant que le ministre, avant le dépôt de sa loi spéciale n'ait pas cru de rendre compte de ses discussions avec les représentants de la profession médicale et d'expliquer les raisons de l'échec de ces pourparlers. Il est également troublant que le Collège des médecins du Québec soit demeuré silencieux devant cette atteinte à la dignité de la profession médicale, et plus étonnant encore que les syndicats médicaux n'aient pas dénoncé publiquement cet abus de pouvoir. Ont-ils au moins demandé une opinion juridique? Et si oui, pourquoi ne pas en avoir informé leurs membres? Le gouvernement de la Colombie Britannique a tenté en 1985, 1988 et 1992 de restreindre les droits d'exercice de certaines catégories de médecins, mais a été débouté chaque fois par la cour d'appel de la province, au motif que les lois adoptées étaient incompatibles avec la Charte canadienne des droits et libertés.

Il est illusoire de croire qu'il suffit d'utiliser les pouvoirs de l'Assemblée nationale pour imposer de nouvelles tâches à des médecins déjà débordés et démoralisés. On peut sans doute concevoir de meilleures solutions que d'assigner de force aux services d'urgence, des médecins qui n'ont pas reçu de formation particulière dans ce domaine, ou qui ne croient pas avoir la compétence nécessaire pour travailler en salle d'urgence.

Atmosphère délétère

Préalablement au débat public sur les services de Santé qui doit absolument avoir lieu, il importe d'assainir l'atmosphère délétère qui empoisonne les relations de la population avec les médecins.

Certaines allégations, à force d'être répétées constituent ce que John K. Galbraith a surnommé «la sagesse conventionnelle». Le slogan de la «médecine à deux vitesses» est un bon exemple. La majeure partie de la population rejette l'émergence d'un secteur privé de distribution des services médicaux en compétition avec le secteur public, et les médecins leur donnent raison. De laisser entendre que les médecins sont favorables à «une médecine à deux vitesses» est de la pure désinformation. Aucune association médicale n'appuie cette solution au problème de l'accès aux soins.

Rien n'empêche le gouvernement de conclure des ententes avec les syndicats médicaux pour offrir gratuitement en cabinets «privés» des services médicaux offerts gratuitement dans les cliniques externes des hôpitaux.

Cette participation au régime public des cabinets médicaux dits «privés» n'a rien à voir avec la privatisation des soins qui implique le paiement par le malade du prix de services médicaux fixés par les administrateurs d'établissements totalement indépendants du régime public d'assurance-maladie. La Loi est claire: aucun médecin, à moins d'être déconventionné, ne peut facturer un malade pour des services assurés par la Régie, et une compagnie d'assurance ne peut assumer le coût de tels services.

Après 40 ans d'amateurisme et de tâtonnements, force est de constater l'échec lamentable des soi-disant experts du ministère de la Santé. Des commissions d'enquête comme celle de Jean Rochon, présidée par un individu, lui-même responsable en grande partie du chaos qu'il analyse, sont une fustierie.

La Santé est une chose trop importante pour la laisser entre les mains d'une poignée de carriéristes. Il est grand temps que les citoyens s'occupent eux-mêmes de leurs affaires, ce qui est l'essence même d'une véritable démocratie. Les membres de l'Assemblée nationale ne reçoivent pas, du seul fait de leur élection, le mandat d'appliquer arbitrairement l'idéologie de leur parti, sans égard aux droits et libertés de leurs commettants.

Capitalisme: l'esprit contre l'éthique?

ALAIN MINC

L'auteur est président de la firme AM Conseil,
France, et l'auteur de plusieurs essais économiques

Nous ne vivons pas, depuis quelques mois, n'en déplaise à certains, la crise finale du capitalisme, mais le nouvel avatar de l'affrontement entre Joseph Schumpeter et Max Weber.

Schumpeter, l'esprit du capitalisme, la dynamique entrepreneuriale, la passion de la création et la pulsion de l'enrichissement, avec ses côtés inévitables, la spéculation, le goût du lucre, la richesse parfois indue.

Weber, l'éthique du capitalisme, l'ascèse de l'accumulation, le travail de longue haleine, le zèle, la discipline, la satisfaction de la tâche accomplie, avec pour corollaires une rigueur et une rectitude dont à ses yeux le protestantisme constituait le meilleur accomplissement.

La bataille entre ces deux penseurs qui n'en peuvent mais est naturellement une métaphore, mais elle témoigne de l'exceptionnelle aptitude de l'économie de marché de se perpétuer «telle qu'en elle-même l'éternité la change...». Il n'y a en apparence rien de nouveau sous le soleil, et la crise actuelle paraît d'un classicisme absolu.

Vieux principe oublié

Une révolution technologique dont l'enthousiasme pousse à anticiper les effets économiques, au prix de l'oubli d'un vieux principe: les premiers investisseurs se brûlent les doigts, les suivants sautent les meubles, les troisièmes triomphent. Une bulle spéculative: l'emballage pour les entreprises liées aux chemins de fer il y a cent trente ans n'était guère différent de la vague Internet. Des victimes innom-

brables, actionnaires qui attendaient la dernière minute pour prendre leur profit, oublieux, suivant la jolie expression de Warren Buffett, plus poète qu'on ne l'imagine, que «ils veulent quitter la salle de bal de Cendrillon juste avant minuit, ils n'ont pas d'horloge pour les aider». De nombreux patrons saisis par l'orgueil démesuré, quelques-uns poussés par la cupidité jusqu'à la malhonnêteté.

Les excès sont dans la nature même du capitalisme: il les porte en lui comme la nuée l'orage. Souvre désormais «la période Max Weber», c'est-à-dire l'instauration de nouvelles règles au nom du vieux principe que le marché et la règle du droit constituent l'avers et le revers indissociables du système capitaliste et que, si le premier démarre toujours plus vite, la seconde finit par le rattraper. Chaque spasme suscite, sur le plan de la réglementation, sa mode. Une fois une application plus stricte des mécanismes de protection de la concurrence; une autre fois, du moins aux États-Unis, la distinction des métiers de banque commerciale et de banque d'investissement. Aujourd'hui, la fiabilité des comptes et l'instauration de contre-pouvoirs dans l'entreprise. Comme dans les cycles précédents, les mesures prises une à une peuvent paraître dérisoires, mais, globalement, elles exerceront cahin-caha leurs effets.

Manœuvre d'intimidation

La fonction d'administrateur ne se pratique déjà plus, même en France, comme il y a cinq ans, alors que la vague réglementaire, venue de New York, ne nous a pas encore touchés. Les commissaires aux comptes commencent à être moins indulgents, se vengeant à bon droit de l'arrogance avec laquelle, dans le passé, les directeurs financiers les réduisaient en charpie.

Et enfin, rôde le spectre des procédures pénales: la signature désormais demandée aux patrons américains sur l'exactitude de leurs comptes n'est qu'une manœuvre d'intimidation, mais, dans un pays où il ne faut pas plaisanter avec la justice, elle fera son effet. «Circulez, il n'y a rien à voir.» Tout serait-il rentré dans l'ordre?

Non, parce que chaque crise du système est marquée par ses propres mutations. Quel a été le changement le plus marquant de la dernière décennie? La démocratisation de l'actionariat, son extension à de nouvelles couches de la population qui ignoraient jusqu'au mot même d'action, le poids de la Bourse dans les préoccupations des individus. De là, une transformation du débat sur la confiance. Nous savons, depuis Alain Peyrefitte et sa société de confiance, que celle-ci est, au même titre que le travail et le capital, un facteur de production. Mais ce n'est pas désormais la même confiance, moteur traditionnel de la seule classe bourgeoise. La confiance qui fait fonctionner le système est l'apanage de l'opinion publique. Ses ressorts sont d'une autre nature. Les responsables se battent sur ce terrain-là, avec les armes d'hier, toutes adaptées à une société de codes et de rites, mais non à une démocratie d'opinion.

Gestion millimétrée

Code: la gestion millimétrée des baisses de taux et des déclarations faussement prophétiques d'Alan Greenspan. Code: les incantations gratuites des hommes politiques. Code encore: les moulins sur la réduction, souvent factice, des déficits publics. Il ne s'agit plus, à l'avenir, de dialoguer avec les seuls acteurs économiques, mais avec l'opinion, c'est-à-dire un être social insaisissable et énigmatique. La partition n'est pas complètement différente, mais ses morceaux changent d'intensité. Sauvegarder la frin-

gale d'achat des consommateurs, malgré une contraction de leur patrimoine, empêcher les éparpillés de céder à la panique boursière, les ramener vers le marché des actions: autant d'objectifs qui relèvent d'une délicate thérapie collective. Elle suppose des dosages subtils.

«Côté Max Weber», c'est-à-dire côté restauration de la morale et de l'exemplarité, sans doute faut-il sanctionner plus fort les dérapages que s'il s'agissait simplement de convaincre les détenteurs du pouvoir économique. «Côté Joseph Schumpeter», c'est-à-dire croyance au progrès économique et à l'efficacité de l'économie de marché, il n'existe pas d'autre pédagogie que l'exemplarité, donc la quête des réussites et des succès afin de faire contrepoids aux faillites les plus ostentatoires.

Quant aux responsables en charge de la politique économique, ils ne sont désormais détenteurs que du ministère de la parole. C'est leur seul moyen d'action, mais il est essentiel: à eux de ne sombrer ni dans le sermon qui morigène et qui inhibe; ni dans le préchi-précha naïf et artificiel.

Étonnante situation qui fait reposer l'ensemble du système économique sur la pointe étroite de la confiance des consommateurs et des éparpillés, et celle-ci, pour partie, sur l'existence ou non d'un discours collectif intelligemment mobilisateur. Étonnante situation donc, qui n'évacue pas le politique du jeu économique, mais le transforme en psychothérapeute. Étonnante situation enfin qui voit l'opinion, déjà reine des jeux politiques, se transformer en figure tutélaire du système économique.

Nous vivons en démocratie d'opinion; devons-nous désormais parler d'une «économie d'opinion»?

Cet article a été publié une première fois dans Le Monde du 24 août.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gerald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), José Boileau, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Eric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte; à l'information internationale : Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commissaire); Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec); Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Annie Duguay, Martin Fournier, Christiane Legault, Amélie Maltais, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Ruelland (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zaida, INFORMATIQUÉ, Yanick Martel (responsable), PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Ève Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rochelle Leclerc, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Laffeur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross, LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BIBLIOTHÈQUE

SUITE DE LA PAGE 1

De nombreux hommages ont alors été rendus au père de la loi 101, Camille Laurin, décédé en mars 1999.

Interrogée, Mme Lemieux, ministre de la Culture et des Communications, s'est montrée ouverte à l'idée, dont elle a eu connaissance il y a quelque temps. «Je vais la soumettre à la Commission de toponymie, a-t-elle indiqué. On verra comment le processus va s'engager, mais je crois que ça vaut vraiment la peine d'explorer cette proposition.»

La Commission de toponymie doit notamment faire des vérifications historiques auprès de la famille. Un décret gouvernemental vient par la suite concrétiser la décision. Mme Lemieux a toutefois déjà discuté du sujet avec la famille Laurin: «Je crois qu'elle accueille favorablement cette idée. Mais tout ça reste à peaufiner, à vérifier.» Une décision sera néanmoins rendue «d'ici les prochaines semaines», a assuré le ministre.

Lise Bissonnette a indiqué pour sa part que baptiser la bibliothèque ne fait pas actuellement partie de ses priorités. Et puis, bien des propositions circulent. «Il y a des gens qui m'ont suggéré Gaston Morin; beaucoup suggèrent Anne Hébert. Il va falloir étudier tout ça. Il y a beaucoup de sites à nommer de toute façon: des salles, des sites, des jardins. Une autre suggestion qui est dans l'air, c'est de simplement garder "Grande Bibliothèque" comme nom du bâtiment parce que ça devient une espèce de repère dans la ville.»

Le président de la SSJB Guy Bouthillier sait bien que plusieurs privilégient des noms d'écrivains pour cette Grande Bibliothèque. Mais il dit que le nom de Camille Laurin recueille d'importants appuis, même dans le monde littéraire. Gilles Archambault, Yves Beauchemin, Jacques Godbout, Victor Lévy-Beaulieu soutiennent notamment cette demande.

Le lien entre l'homme politique et la culture véhiculée par une bibliothèque est évident pour M. Bouthillier: «C'est évidemment un salut à Camille Laurin. Mais c'est aussi une manière de dire que, sans la loi 101, le reste deviendrait tellement fragile. La loi 101 garantit, autant que faire se peut, que ce que nous écrivons aujourd'hui en français sera lu en français dans 50 ans.»

Anniversaire

La ministre Diane Lemieux a par ailleurs annoncé que le Conseil des ministres vient d'instituer, par décret, le 26 août comme jour anniversaire de la Charte de la langue française. Elle a aussi fait part des activités qui marqueront cette année: publications, séminaires, colloques, activités lors du Salon du livre de Montréal et de la Francofête en mars.

Le coup d'envoi est donné par une campagne publicitaire signée Francis Leclerc, le fils cinéaste de Félix. On y voit des gens de tout âge et de toutes origines chanter tour à tour des strophes de la chanson *La Langue de chez nous*, qu'Yves Duteil avait écrite en 1985 à la suite de sa rencontre avec Félix Leclerc à l'île d'Orléans.

La publicité a été diffusée dès hier sur les grands réseaux de télévision. Du moins, les francophones. Les réseaux anglophones ne la verront pas, tout simplement parce qu'il s'agit de souligner «la fierté que les francophones se soient affirmés à travers l'adoption de cette loi», a indiqué Mme Lemieux. «Il n'y a pas de complot, pas de machination, a-t-elle poursuivi. C'est un regard historique que nous portons.»

On sentait d'ailleurs beaucoup ce poids de l'histoire à la conférence de presse d'hier. «On a l'impression d'un siècle, ça ne fait que 25 ans», notait le ministre Lemieux dans son allocution sur l'adoption de la Charte. Si de jeunes têtes avaient été présentes, elles auraient sûrement souri et pensé que non, l'impression du siècle l'emportait.

Car les invités, dont plusieurs grands défenseurs de la langue française — les Marc-André Bédard, Fernand Daoust, Jean Dorion, Guy Bouthillier, quelques députés, les présidentes des organismes liés à la Charte —, avaient quasi tous les cheveux blancs. Le comédien et metteur en scène René-Richard Cyr, qui animait la rencontre, faisait figure de jeune dans ce parterre qui fredonnait doucement les chansons de Félix entonnées à l'avant par son neveu, Gaétan Leclerc.

Mais quand le comédien s'est avancé au micro pour lancer: «Où étiez-vous il y a 25 ans?» et qu'il a répondu, «Moi, j'étais à l'aube de ma vingtième année», il était clair que même ce jeune n'en était plus un. Et que l'événement appelait plus à la mémoire des anciens qu'aux revendications des temps présents, dont il n'a d'ailleurs pas été question.

Avec la collaboration de Jeanne Corriveau

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* peut, à l'occasion, recueillir la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues pour la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle.

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division de la Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

«Ratifier, c'est un vœu pieux, mais comment ça s'opérationnalise, ça, ça signifie réallocation de ressources. Réinvestissement dans certains secteurs comme la haute technologie, l'emploi, les ressources naturelles. Ça signifie un budget vert pour démontrer qu'on est sérieux dans notre objectif à long terme.»

Selon Mme Scherrer, il faudra que des sommes soient «mises de côté» à cette fin et reconnaître que ce réarrangement des priorités budgétaires entraînera «des sacrifices». «Il faut faire en sorte que le prochain exercice budgétaire vise la ratification. [...] Si on réinvestit un peu partout, tout azimut, à gauche et à droite, les Canadiens ne le verront pas d'un bon œil», lance-t-elle en faisant référence à un article paru dans un quotidien torontois ce week-end. Des sources gouvernementales y soutiennent qu'un budget était à prévoir d'ici Noël et que l'accent serait mis sur divers programmes sociaux (logements, garderies, etc.) et sur la salubrité de l'eau.

L'impatience se sent dans les propos de plusieurs des députés libéraux québécois interrogés par *Le Devoir*.

Eleni Bakopanos (Ahuntsic) pense que le Canada doit maintenant dire qu'il ratifiera et que les tiraillements internes, à savoir quelle province ou quel secteur industriel réduira ses émissions et à quelle hauteur, se régleront à l'interne, justement. M. Chrétien est attendu à Johannesburg le week-end prochain et prendra la parole devant les milliers de délégués venus de partout dans le monde.

«Selon moi, quand on entre dans une conférence internationale, on doit arriver avec au moins la ratification d'un accord qu'on a négocié dans les deux sommets précédents.»

Clifford Lincoln (Lac-Saint-Louis), l'ancien ministre québécois de l'Environnement et maintenant député fédéral, tient un discours similaire.

«Je souhaite que lorsque Jean Chrétien aura son mot à dire à Johannesburg, il dise qu'il va ratifier Kyoto. Il faudra que ce signal-là arrive. [...] On ne peut plus tergiverser.» «Ce que les gens veulent, continue-t-il, c'est un leadership [d'Ottawa] qui dit: on a pris une décision et maintenant, asseyez-vous avec nous et faites votre part. On ne peut pas être entravé dans

notre démarche de réduction des émissions de carbone parce que Ralph Klein ne veut pas ou qu'un autre ne veut pas. Sinon, on ne fera jamais rien!»

M. Lincoln, comme les autres signataires de la lettre, ne veut pas que la ratification du protocole par le Canada soit conditionnelle à l'obtention de crédits pour ses exportations d'énergie propre, la marotte du ministre de l'Environnement, David Anderson. Ces crédits sont, selon lui, «ridicules»: ils ne peuvent pas être comptabilisés sans que leurs pendants, les débits pour les exportations d'énergie «sale», le soient aussi. Et alors, au terme d'un long calcul complexe et inutile, les uns annuleraient les autres, fait-il valoir.

Selon Jacques Saada (Brossard-La Prairie), le Canada a la «responsabilité morale» de ratifier le protocole. D'abord, parce qu'avec sa signature initiale, il s'était engagé à le faire, et ensuite, parce qu'il doit maintenant maintenir sa réputation de leader sur la scène mondiale lorsqu'il s'agit de prendre des décisions difficiles, comme pour les mines antipersonnel ou encore la Cour pénale internationale. «Plus on hésite à ratifier, plus on jette des doutes sur notre volonté.»

Depuis le début de l'année, l'adhésion du Canada au protocole de Kyoto fait l'objet de multiples hypothèses. Tantôt, les déclarations de M. Anderson laissent croire que c'est dans la poche, tantôt celles de son collègue aux Ressources naturelles, Herb Dhaliwal, laissent croire que le cabinet est divisé. «Il y a effectivement eu des messages contradictoires et c'est pour cela qu'on s'adresse directement au premier ministre», explique Bernard Patry, député de Pierrefonds-Dollard. Il est au-dessus de la mêlée de ses ministres. Si le premier ministre fait une annonce, ses ministres vont être obligés de suivre.

Guy St-Julien, qui représente le nord du Québec plus touché par le réchauffement de la planète, opine du chef. «Notre lettre, c'est pour dire aux ministres et au gouvernement qu'il faut s'aligner, avoir un message clair et précis.»

Quant à Liza Frulla, elle pense que le moment est bon pour Jean Chrétien de se lancer dans ce dossier, lui qui a annoncé sa retraite pour février 2004. «Il s'est donné 18 mois. Donc on peut prévoir un héritage. Et là, on sent une volonté de laisser un héritage au niveau environnemental et social.»

ACTES

SUITE DE LA PAGE 1

Thabo Mbeki avait alors invité les pays industrialisés, artisans et défenseurs de la mondialisation des marchés, à mettre fin à «l'apartheid global» qui permet aux pays riches de dominer économiquement les plus pauvres en accroissant constamment l'écart qui les sépare.

«Le fait que nous nous retrouvions ici, dans le berceau de l'humanité, renforce notre obligation de répondre avec sérieux et avec un réel sentiment d'urgence au besoin de mettre en place le Plan d'action de Johannesburg dans l'intérêt de l'humanité et de la planète», a poursuivi Thabo Mbeki.

Le président sud-africain n'a pas hésité à s'en prendre au mode de vie et de production occidental: «Nous convenons tous, a-t-il dit, du fait que les modes de production et de consommation insoutenables présentement en place engendrent une menace environnementale, à la fois dangereuse pour la vie en général et celle des humains en particulier.» Il a invité le Sommet à s'entendre sur le Plan d'action et la Déclaration finale, qui lui sont soumis, pour matérialiser les objectifs contenus dans l'Agenda 21 de Rio, un ambitieux plan de transformation de l'économie mondiale qui devait la réorienter en fonction de la protection de l'environnement et des besoins sociaux. Il s'en est pris aussi à la place qu'occupe le «fondamentalisme des marchés», qui allait devenir la bible des gouvernements occidentaux dans les années qui ont suivi Rio...

Bien connu pour son franc-parler, Thabo Mbeki a reconnu que «malheureusement, nous n'avons pas fait beaucoup de progrès sur le chemin de la grande vision contenue dans l'Agenda 21 et dans les autres ententes internationales. Ça n'est pas étonnant un secret, a-t-il ajouté, que de dire que la communauté internationale n'a pas démontré la volonté nécessaire pour appliquer les décisions qu'elle a prises en toute liberté» à Rio. Le Sommet de Johannesburg, a poursuivi le président sud-africain, ne doit pas revoir la vision de Rio, mais accoucher d'un Plan d'action «crédible et significatif» pour lui faire prendre forme.

Des progrès

Klaus Toepfer, le directeur du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) a pour sa part soutenu que «beaucoup a été fait» depuis Rio. De nouveaux instruments internationaux, a-t-il dit, ont été mis au point pour juguler les problèmes liés au climat, à la biodiversité et à la désertification. L'opinion internationale est de plus en plus sensibilisée aux problèmes d'environnement, a-t-il poursuivi, et des progrès ont été réalisés en matière de développement durable un peu partout sur la planète. La science, a-t-il ajouté, nous a indiqué qu'il faut accélérer le tempo dans plusieurs domaines et qu'il faut désormais se donner des objectifs précis si on veut vraiment changer le cours des choses.

«Nous avons décidé que ce Sommet serait le Sommet de la mise en application [des ententes antérieures], de l'imputabilité et du partenariat. Nous avons tous convenu que la mise en place de plans d'action constituerait notre objectif premier. Le temps est venu de traduire nos engagements politiques en actions concrètes. Leur mise en application doit cibler la pauvreté pour développer une prospérité responsable dont profiterait chaque être humain.»

Le premier responsable environnemental de l'ONU a insisté sur les liens inextricables qui lient pauvreté et détérioration de l'environnement. Il a rappelé que la pauvreté extrême empêche les plus dé-

munis de se doter de politiques de conservation et qu'ils en supportent paradoxalement un fardeau d'autant plus inique qu'ils ne sont pas responsables souvent des problèmes qu'ils vivent. Rappelant que l'Afrique du Sud ne siègeait pas à Rio en 1992 et que le grand rêve de libération de ce pays s'est pourtant matérialisé depuis au point qu'on discute désormais chez elle du développement durable, le directeur du PNUE a dit qu'il était tout aussi possible de changer les conditions de vie des 13 millions d'affamés qui vivent dans un rayon de quelques centaines de kilomètres de Johannesburg ou d'attaquer à la source les problèmes d'inondations ou de sécheresses qui dévastent depuis des mois l'Europe et l'Asie, une allusion à peine voilée aux changements climatiques, pratiquement occultés du Sommet.

Les États-Unis, dont le président Bush boude le Sommet, n'ont pas émis de commentaire officiel en rapport avec l'ouverture du Sommet.

L'Europe, par contre, s'est engagée publiquement à travailler à la mise au point d'objectifs et d'échéanciers compatibles avec les cinq domaines d'intervention prioritaire du Plan d'action, soit d'assurer en dix ans de l'eau potable, des services d'épuration, des énergies propres, une agriculture plus durable et des services de santé de base à la moitié des 2,4 milliards d'humains qui en sont privés.

Catherine Day, directrice générale à l'Environnement pour l'Union européenne, a déclaré que «l'élaboration d'objectifs quantifiables et d'échéanciers précis constitue le cœur de notre démarche parce que c'est le seul moyen de rendre la communauté internationale imputable dans la réalisation de ses promesses.»

La nouvelle coalition Eco-équitable, qui regroupe notamment Greenpeace, le WWF, Oxfam, les Amis de la Terre et l'association internationale des consommateurs, a réagi en appuyant à fond l'idée d'un Plan d'action précis «mais musclé».

Les changements climatiques, ont fait valoir ses porte-parole, aggravent la situation économique de millions de personnes tout comme l'agriculture «insoutenable», basée sur la production intensive à base d'engrais et de pesticides, menace la pérennité de cette activité fondamentale. La globalisation des marchés, ont-ils ajouté, a jusqu'à présent rendu les riches plus riches et les pauvres, plus pauvres. Elle a aussi, à leur avis, conduit à la faillite des millions de petits entrepreneurs et de petits fermiers en plus, souvent, de les priver de leurs terres dont ils sont chassés maintenant par les multinationales au lieu des fermiers blancs... Les gouvernements désormais à genoux devant les multinationales, selon la coalition, laissent désormais les grandes entreprises décider à leur place de ce qui est bon pour les collectivités.

Explicitement, les grands groupes écologistes s'en sont pris aux États-Unis «qu'on peut conduire à assumer leurs obligations de nation la plus riche et la plus polluante de la planète». De la même façon, ajoute la coalition internationale d'ONG, les pays riches doivent éliminer les «subventions absurdes et le dumping de leurs produits» pour que les pays en voie de développement aient enfin les moyens de se développer eux-mêmes. Ensemble, ont-ils conclu, les États-Unis et l'Europe «peuvent» aider les deux milliards les plus démunis et réduire la pression qu'exercent leur consommation et leur production sur l'environnement.

«Il est trop tôt, ont-ils conclu, pour enterrer le Sommet de Johannesburg» dont plusieurs craignent l'échec en raison de l'ampleur des défis sur la table des négociateurs.

CKAC

SUITE DE LA PAGE 1

Au début de 2001, le Groupe TVA avait manifesté son intérêt envers les stations de radio de Télémedia. Puis lors de l'assemblée annuelle des actionnaires, en janvier dernier, le président de TVA, Raynald Brière, avait parlé d'«occasions qui pourraient se présenter dans les prochains mois. La radio est un secteur intéressant, c'est clair que ça pourrait nous intéresser», avait-il souligné. Ayant Québecor pour principal actionnaire, TVA est propriétaire de six des dix stations de télévision qui composent le Réseau TVA. Il détient aussi des participations dans des services de télévision spécialisée. Le groupe se classe également au premier rang des éditeurs de magazines de langue française au Québec avec des titres tels que *7 jours*, *TV 7 jours*, *Le Lundi* et *Dernière Heure* et une participation de 50% dans *TV Hebdo*. Cette force de frappe, obtenue lors de l'acquisition de Trustar, a été renforcée par l'achat, en mai dernier, des magazines de Publicor, des mains de Québecor Media, incluant des titres tels qu'*Echos vedettes*, *Clin d'œil*, *Décoration Chez-soi*, les *Idées de ma maison*, *Femme Plus* et *Filles d'aujourd'hui*.

Pour M. Brière, cette acquisition venait consolider ce mouvement de convergence «légitime et naturel» au sein du Groupe TVA. «Les contenus de Publicor compléteront les contenus des émissions de service et de variété à l'antenne de TVA. De plus, les publications ainsi acquises bénéficieront de la force de vente et des stratégies de commercialisation de TVA pour permettre d'accroître leur volume de ventes publicitaires», avait-il soutenu.

Mais TVA n'est pas seul. Le vice-président aux communications d'Astral, Alain Bergeron, a fait savoir que des discussions avaient également lieu avec d'autres parties. «Nous regardons différentes options avec différentes parties pour nous permettre de conclure une transaction avec Télémedia et de gérer l'enjeu du Bureau de la concurrence», a-t-il déclaré, à la Presse canadienne.

Le nom de Cogeco figurait donc, hier, parmi les intéressés par l'acquisition des stations d'Astral Media. En février dernier, Cogeco s'est portée acquéreur de la participation de 86% de Québecor dans TQS, en coentreprise avec Bell Globemedia, détenue majoritairement par BCE et abritant le réseau CTV et le *Globe and Mail*. Cogeco exploite la station montréalaise 105,7 Rythme FM qu'elle voit devenir la tête de pont d'un réseau devant s'étendre à Québec, à Trois-Rivières, à Sherbrooke et à Chicoutimi-Jonquière.

Enfin, la plus grande chaîne radiophonique au Canada, Corus Entertainment, serait dans les rangs. Créée en 1999 par Shaw Communications, l'entreprise regroupe 43 stations au Canada dont huit au Québec. Six d'entre elles sont des stations locales acquises de Diffusion Power, filiale de Power Corp, et les deux autres, CKOI-FM et Info-690, ont été obtenues, en août 2000, des mains de Métromédia.

Quant à Astral, le groupe se retrouve propriétaire, au Québec, de trois réseaux radiophoniques distincts: Radio Énergie (huit stations dont CKMF), Radio Rock Décente (six stations avec Cité-FM comme station phare) et Radiomédia (CKAC et CHRC). Ces deux derniers réseaux ont été acquis auprès de Télémedia lors d'une transaction de 255 millions.

Au total, Astral s'est portée acquéreur de 19 stations de radio de Télémedia réparties entre le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse, en plus de la participation de 50% dans Radiomédia qu'elle ne détenait pas. Cette transaction avait reçu l'aval du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en avril dernier, mais s'est heurtée, et se heurte depuis, au refus du Bureau de la concurrence. L'organisme fédéral a soutenu que la transaction — essentiellement l'acquisition des stations québécoises — risquait d'empêcher ou de diminuer sensiblement la concurrence dans les marchés publicitaires touchés.

Tant Astral que Télémedia avaient répliqué en déposant séparément une requête auprès de la Cour fédérale du Canada, contestant la compétence du Bureau et l'application de la Loi sur la concurrence dans cette affaire. Le litige est demeuré, depuis, tout entier.

MEXIQUE

SUITE DE LA PAGE 1

«C'est la première fois que l'on prépare aussi longtemps d'avance la visite d'un invité d'honneur, précise M. Moran. Notamment en publiant des traductions des ouvrages en espagnol et des traductions d'ouvrages mexicains en français.»

Il faut dire que la littérature québécoise demeure très mal connue au Mexique. «On a même du mal à faire connaître la littérature mexicaine, alors imaginez», explique M. Moran.

En fait, l'écrivain montréalais le plus connu au Mexique est aussi un chanteur et il se nomme Leonard Cohen.

«Michel Tremblay est un peu connu, ajoute-t-il, mais c'est par des gens qui ont visité le Québec ou qui y ont étudié», ajoute M. Moran.

Subventionné à 50% par l'État, la maison d'édition Fondo de Cultura Economica, compte aussi tout un réseau de librairies. Aux côtés de M. Moran, Marcelo Uribe, des éditions Era, maison d'édition mexicaine beaucoup plus modeste mais qui propose des auteurs importants comme Sergio Pitol, ou Elena Poniatowska, était aussi en visite à Montréal.

«Nous ne sommes affiliés à aucune grande multinationale», dit Uribe, ajoutant qu'il représente ainsi une sorte d'exception.

La Foire internationale du livre de Guadalajara réunissait l'an dernier 1135 maisons d'édition de partout dans le monde, avec une importante délégation en provenance du Brésil.

En novembre de cette année, le pays qui y sera l'invité d'honneur est Cuba. Pour l'occasion, on y invitera autant des auteurs vivant toujours dans l'île que des auteurs en exil.

Cette année, un colloque sur les études culturelles portera sur la troisième racine américaine, la négritude, composante majeure de la population cubaine. Et durant toute la Foire, qui se déroule du 30 novembre au 8 décembre, on abordera des thèmes tels que la territorialité, la pauvreté, l'exclusion, les droits de l'homme, au cours de tables rondes auxquelles participeront des experts d'Amérique latine, du Canada, des États-Unis et d'Europe.

Restaurant Gutenberg — cuisine française qui fait bonne impression

CE SOIR: Soirée Brise Tropicale

DÈS 22H LES SOIRÉES DU FESTIVAL DES FILMS DU MONDE.

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com